



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du dix-neuf février deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 20

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Madame LECAMP Yveline –
Messieurs ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Madame PIRAUD Monique –
Monsieur LETILLY Tony – Mesdames BOSSE-PERUS Viviane – GUINARD Chantal –
ROYER Carine – MINGOT Aurélie – MARTIENNE Alice – Messieurs FROCRAIN
Frédéric – OUISSE Laurent – DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine –
Monsieur PABOIS Alain – Madame DAVID Joséphine – Messieurs MIAULT Vincent –
BAUDICHAUD Ghislain.

Etaient excusés avec pouvoirs : 7

Madame PICOT Marie-Andrée (procuration à Monsieur CHENEAU François)
Madame OLIVEIRA Angélique (procuration à Monsieur FROCRAIN Frédéric)
Madame ROQUET Christelle (procuration à Madame MARTIENNE Alice)
Monsieur GIRARDEAU Alain (procuration à Monsieur OUISSE Laurent)
Monsieur GAUDIN Nicolas (procuration à Monsieur LETILLY Tony)
Madame BRICHE Pascaline (procuration à Monsieur RIAUD Didier)
Monsieur PERRIN Yvonnick (procuration à Monsieur BAUDICHAUD Ghislain)

Etaient excusés : 2

Monsieur DUVAL Cédric – Madame PIED Magalie.

Secrétaire de séance : Monsieur FROCRAIN Frédéric.

Monsieur le Maire

Vous avez reçu le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2024. Est-ce que ce procès-verbal appelle des observations ? Non. S'il n'y a pas d'observations, ce procès-verbal est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Monsieur le Maire

Avant que nous passions à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, je vais d'abord remercier Madame CARLIER de s'être libérée à nouveau, ce soir, pour un Conseil Municipal.

Nous avons jugé particulièrement opportune, sa présentation du travail sur la gestion communale au moment du débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientation budgétaire, puisque vous étiez venue nous présenter un rapport sur la fiabilité des comptes de la Ville. C'était donc comptable.

Là, vous allez, et nous vous en remercions, nous faire une présentation sur un plan financier. Donc, sans plus attendre, je vais vous céder la parole pour que nous puissions commencer ensuite à débattre sur les orientations budgétaires.

Madame CARLIER

Merci Monsieur le Maire. Merci de me permettre d'intervenir devant vous ce soir.

Bonsoir à tous, mesdames et messieurs.

Alors, je vais donc vous faire une présentation, effectivement. Donc, la dernière fois, j'étais intervenue sur une synthèse de la qualité des comptes. On était plus sur l'aspect qualité, effectivement, respect de la réglementation comptable.

Madame Christine MISIN

Le micro est éteint. Il est rouge.

Madame CARLIER

Cette fois-ci, j'ai réalisé, effectivement, une analyse financière. Donc vraiment la visualisation de la qualité de vos comptes, d'un point de vue comptable et puis, d'un point de vue de votre exécution budgétaire. J'ai réalisé cette analyse financière l'année dernière, donc sur la période 2019-2023, pour pouvoir dégager des grandes tendances. Et puis, je l'ai actualisée, au vu des résultats 2024, pour voir si ces tendances se confirmaient ou pas. Alors, le périmètre, c'est une étude qui a été réalisée. Je travaille toujours sur des exercices clos pour avoir, effectivement, l'exécution complète d'un exercice donné.

Nous avons fait 2019-2023, avec une actualisation sur les données de 2024. Nous allons nous pencher uniquement sur le budget principal de la Commune. Donc, une analyse qui est faite avec les outils internes à la DGFIP et des comparaisons qui vont vous être présentées avec des communes de même strate, des communes du Département, entre 5 000 et 10 000 habitants, ce qui représente environ une quarantaine de communes.

L'objectif de ce travail, c'est de connaître la situation financière de votre Collectivité, et puis, de voir quelles sont ses marges de manœuvre pour financer l'investissement qui est le but de cet exercice.

Alors, quelques constats que je vais développer dans la présentation. Les constats vont porter sur les trois façons de financer votre investissement. L'investissement d'une collectivité va se financer, soit par votre propre capacité d'autofinancement. Nous verrons un peu plus loin de quoi il s'agit.

Entre 2019 et 2023, votre capacité d'autofinancement a augmenté de manière importante, 24,5 %, mais néanmoins, sur le dernier exercice 2022-2023, on constatait un tassement net de cette capacité d'autofinancement qui, d'autant plus, restait en dessous quand même des moyennes départementales de référence. C'était un point à surveiller de manière importante, puisque la capacité d'autofinancement, c'est la principale source de financement interne de votre investissement. Donc, la surveillance devait être poussée, notamment au niveau des charges de fonctionnement.

Sur 2024, ce que nous allons voir, c'est que cette capacité d'autofinancement brute a progressé d'environ un peu plus de 48 % par rapport à 2023, donc, c'est un net point positif, un net progrès sur l'exercice 2024.

Deuxième moyen de financer votre investissement, c'est ce que l'on appelle le « fonds de roulement ». Le « fonds de roulement », en fait, ce sont des réserves durables qui vont rester dans la comptabilité de votre Collectivité. Votre « fonds de roulement » avait été abondé sur la période 2019-2023, ce qui est un point positif. Par contre, votre « fonds de roulement » est relativement faible par rapport à la strate de référence. On travaille toujours en euros par habitant. Votre « fonds de roulement » était de 218 euros par habitant. La moyenne de la strate, c'est 409 euros. Donc, c'est un « fonds de roulement » qui a été consolidé, qui a encore été un peu plus consolidé sur 2024. Nous sommes à un peu plus de 2 millions d'euros, mais néanmoins, c'est un « fonds de roulement » qui reste faible, donc des marges de manœuvre limitées à ce niveau-là.

Et la troisième source de financement de votre investissement, c'est l'endettement. Là, les ratios d'endettement de la Collectivité sont globalement plutôt favorablement orientés. Néanmoins, il y a des points importants. Des charges aussi d'intérêts qui sont importantes. Nous le verrons un peu plus loin dans le détail. Donc, un point qui peut être mobilisé, mais sous toute réserve. Sur 2024, ce que l'on peut voir, c'est que les ratios restent bons. L'encours de la dette diminue, et les intérêts de la dette sont aussi plus contenus, du fait de la situation internationale et des taux d'intérêt qui s'améliorent. On le verra un peu plus loin.

Quelques points que je vais pouvoir développer, ici, un peu plus en détail.

Le premier point que l'on va regarder, c'est comment vous dégagez de l'autofinancement ? D'où vient cet autofinancement ? Votre autofinancement, la première partie de sa composante, ce sont les recettes de fonctionnement. Ce que l'on peut voir sur la période 2019-2023, c'est que vous avez des produits réels de fonctionnement qui sont globalement en hausse de 11,3 % sur la période étudiée de 2019-2023. Comme beaucoup de collectivités, la prédominance de vos recettes de fonctionnement, cela va être les ressources fiscales qui viennent aussi bien des impôts, les contributions directes, les attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire, etc...

Donc, la prédominance, ce sont les ressources fiscales qui représentent environ 70 % de vos ressources réelles. Des ressources qui, globalement, sont d'un niveau important : 1 380 euros par habitant en 2023, contre 1 132 sur la strate de référence. Donc, là, vous êtes plutôt « mieux », que la strate de référence. Nous pouvons voir sur 2024, que vos produits réels de fonctionnement continuent à augmenter, avec une augmentation d'environ 5,89 %, par rapport à 2023, nous arrivons à 11,9 millions d'euros.

Plusieurs facteurs viennent expliquer cette hausse. Sur la fiscalité, par exemple, le produit de fiscalité a une augmentation d'environ 16 %, liée aussi à l'augmentation des taux et des bases qui ont été revalorisées. Les dotations arrivent à un peu plus de 9 %. Et puis, après, il y a ce que l'on appelle les produits domaniaux, par exemple, le périscolaire, les loyers, etc..., qui augmentent également de 19 %. Donc, globalement, il y a une augmentation de vos recettes de fonctionnement sur toute la période, et notamment sur 2024. C'est le premier élément de la formation de votre capacité d'autofinancement.

Le deuxième point, et souvent c'est le « nerf de la guerre », ce sont les dépenses de fonctionnement. Ce que l'on a pu voir sur la période 2019-2023, c'était une hausse globale d'un peu plus de 9 %. Nous pouvions constater qu'effectivement, les dépenses étaient plutôt bien maîtrisées jusqu'en 2022. Nous avons une légère baisse de 1 %.

Par contre, on observe une forte augmentation entre 2022 et 2023, avec un peu plus de 10 %, pour s'établir à 9,5 millions d'euros. Alors, il y a aussi des explications conjoncturelles. 2023 a été une période d'inflation, de cherté des prix, des matières premières, des fournitures... avec l'aspect aussi « charges de personnel » qui n'est pas anodin, avec l'augmentation aussi du point d'indice de la Fonction Publique. Donc, certains éléments conjoncturels peuvent expliquer cette hausse, mais qui, en tout cas, est significative. D'autant significative, que les charges sont structurellement plutôt supérieures à la moyenne départementale, environ 1 167 euros par habitant, contre 899 pour la strate de référence.

Les postes principaux, nous allons les détailler un peu plus loin, ce sont, bien sûr, les charges de personnel et puis les charges générales que je vous expliquerai un peu plus loin. Donc, cela, c'était un point effectivement sensible sur la période 2019-2023. Sur 2024, nous pouvons voir une baisse de ces charges de fonctionnement, une baisse de 1,9 %, pour s'établir à 9,3 millions d'euros à fin 2024.

Alors, comment cela se décompose t'il ? Quelques focus sur les postes de charge.

Le premier poste de charge va être « les charges de personnel ». Cela représente un peu plus de 65 % de vos charges en 2023. Donc, là aussi, un pourcentage supérieur à la strate départementale de communes de référence. Une augmentation importante entre 2022 et 2023, plus 8,9 %, et globalement, plus 14 % sur la période 2019-2023. Donc, un poids aussi par habitant qui est relativement important, 760 euros par habitant en 2023. En 2024, nous pouvons voir, effectivement, une stabilité de ces charges de personnel par rapport à 2023. Nous sommes à moins 0,06, donc c'est quasi identique. Nous arrivons à un peu plus de 6 millions d'euros de charges de personnel.

Comme je le disais, il y a effectivement eu quelques éléments qui viennent expliquer aussi ces augmentations. Globalement, pour toute collectivité, il y a une augmentation naturelle des charges de personnel liée aux évolutions de carrière, au vieillissement des agents, aux prises de grades et d'échelons, etc... Nous estimons que cette augmentation, qui est à peu près naturelle, est d'environ plus de 3,2 % par an, en moyenne. Donc, cela peut être un des éléments. Il y a eu aussi des éléments conjoncturels. En 2022-2023, il y a eu une augmentation du point d'indice de la Fonction Publique qui, du coup, s'impose aussi aux agents territoriaux.

Néanmoins, en dehors de ces éléments conjoncturels, ce que l'on peut voir, c'est que les charges de personnel sont structurellement lourdes, puisque, si l'on remonte à 2019, ces charges représentaient déjà 678 euros par habitant, contre 454 pour la strate de référence. Donc il y a des éléments d'explications conjoncturelles, mais pas que... En tout cas, nous voyons que cette dynamique, cette tendance à la hausse a été stoppée, effectivement, sur 2024, où l'on a un niveau à peu près équivalent. Premier poste, donc, sur les charges de personnel.

Deuxième poste, sur ce que l'on appelle les « charges générales ». Alors, les « charges générales », cela va être tout ce qui est achats courants, achats et charges externes, vraiment, le gros des dépenses de fonctionnement d'une collectivité. Les achats courants, c'est aussi là, que l'on va mettre les subventions, par exemple. Toutes ces catégories de dépenses rentrent dans l'appellation « charges générales ». En 2023, nous avons une augmentation des « charges générales », qui représentait 22 % des charges réelles en 2023. L'augmentation entre 2022 et 2023 était un peu plus de 31 %, et un peu plus de 26 % sur la période 2019-2023. Là aussi, un poids un peu supérieur à la strate départementale, avec 275 euros par habitant.

Donc, différents postes qui avaient fortement augmenté, j'avais pris pour exemple, notamment, les fournitures de repas, l'électricité, qui étaient aussi liées au contexte inflationniste et à la hausse du coût des matières premières. Donc, cela pouvait aussi expliquer une partie de cette hausse. Donc là, c'était un point, effectivement, à surveiller de très près, notamment si le contexte inflationniste se confirmait, puisque c'est effectivement un poids important dans les charges de la Collectivité. Sur 2024, ce que l'on peut constater, c'est que, globalement, ces charges générales diminuent d'un peu plus de 3 %, soit 3,68 %, par rapport à 2023, pour s'établir, à 2,7 millions d'euros.

Le troisième point, c'était les charges financières. Il y avait eu une forte augmentation des charges financières, notamment en 2023, puisqu'il y avait deux emprunts indexés sur l'inflation. Donc, du coup, le montant des intérêts était beaucoup plus important, sur 2024, du fait de la baisse du contexte inflationniste, les charges financières ont diminué de 28 % par rapport à 2023. Donc cela, c'est un point très positif aussi.

Un indicateur, parce qu'en termes d'analyse financière, on aime bien donner quelques ratios qui permettent de se situer et de se comparer. Le premier ratio dont nous allons parler, c'est ce que l'on appelle un « ratio de rigidité des charges structurelles ». Qu'est-ce que cela veut dire ? En fait, ce ratio va calculer la part de vos dépenses incompressibles, obligatoires, les charges de personnel, les participations dans différents syndicats, etc..., les intérêts de la dette. C'est tout ce dont la Collectivité ne peut pas s'affranchir.

Donc, quelle est la part de ces dépenses obligatoires par rapport aux produits réels de fonctionnement de la Collectivité ? Ce qui veut dire que, plus vous avez de dépenses incompressibles, plus vos marges de manœuvre sont réduites. En termes d'analyse financière, on estime que ce ratio doit être inférieur à 55 %. En 2023, ce ratio était à 59,33 %. C'est donc le signe d'une rigidité très forte de vos charges du fait, justement, du poste de charges de personnel et puis, des intérêts de la dette aussi, qui venaient grever de manière importante vos charges.

Nous voyons que ce ratio était quand même toujours assez élevé. En 2020, nous étions à 60 %, en 2021 à 59 % et en 2022 à 58 %. Le point intéressant, c'est que sur 2024, ce ratio s'améliore clairement. Nous arrivons à 55,39 %. On se rapproche donc très fortement du ratio indiqué en termes d'analyse financière. Donc, cela, c'est un point positif qui s'explique, du fait de la maîtrise de certaines charges plus importantes en 2024.

Sur la section de fonctionnement, nous avons des recettes dynamiques, nous avons des charges qui sont structurellement lourdes, mais qui, par contre, sont bien maîtrisées sur l'exercice 2024. Nous avons pu voir qu'il y avait une certaine rigidité des charges structurelles, mais notamment, une amélioration, quand même, sur l'exercice 2024. Globalement, c'est une « meilleure maîtrise » de la section de fonctionnement en 2024, et une tendance, à mon sens, qui doit être pérennisée pour, justement, conserver ce potentiel d'autofinancement de votre Collectivité. C'est ce que nous allons voir...

Effectivement, si l'on insiste autant sur la capacité d'autofinancement, sur la maîtrise de votre section de fonctionnement, c'est parce que votre CAF vous sert à financer vos investissements. C'est pour cela que l'on insiste toujours beaucoup sur la maîtrise de votre section de fonctionnement. Quand nous parlons de capacité d'autofinancement, c'est tout simplement vos recettes de fonctionnement, moins vos dépenses de fonctionnement de l'année. C'est une simple soustraction. Ce qui reste, c'est ce que l'on appelle votre « capacité d'autofinancement brute ».

Donc, c'est un excédent qui, normalement, est affecté en priorité pour rembourser le capital de vos dettes. Et, s'il y a un surplus, tant mieux. Dans ce cas, le surplus peut être affecté pour financer votre programme d'investissement. Ce que l'on avait vu sur la période de 2019-2023, c'était une progression de la CAF brute d'environ 24 %. Par contre, à relativiser, puisqu'en 2022-2023, nous avons une tendance à la baisse d'un peu plus de 4 %, ce qui était quand même assez significatif, d'autant que la CAF brute reste quand même inférieure à la strate de référence départementale. C'est 213 euros par habitant, 233 pour la strate de référence. On n'est pas loin, mais on est quand même un peu en dessous, du fait des éléments que l'on a vus juste au-dessus.

Donc, des recettes qui restent dynamiques, mais surtout des dépenses de fonctionnement qui sont à la baisse en 2024. Votre CAF brute s'améliore fortement par rapport à 2023, 2 589K d'euros, ce qui représente 48 % de plus par rapport à 2023, même 85 % par rapport à 2019. Donc là, c'est un net point positif.

Si l'on va un peu plus loin, on peut vous parler aussi de la CAF nette. Nous avons vu que l'objectif de la CAF brute, son premier emploi, c'est de rembourser le capital de la dette. Donc là, nous allons regarder la CAF nette. La CAF nette, c'est tout simplement la CAF brute, moins le remboursement de la dette en capital. C'est donc ce qui reste réellement disponible pour financer votre investissement, une fois que vous avez assuré vos dépenses obligatoires et le remboursement de la dette.

Donc, sur la période de 2019-2023, nous avons la même tendance que pour la CAF nette, une augmentation de 56 %, mais moins 15 % entre 2022 et 2023. Sur 2024, là aussi, il n'y a pas de secret, la CAF nette s'améliore, nous arrivons à 1,5 million d'euros. Elle est quasiment doublée par rapport à 2023, ce qui s'explique, comme nous l'avons vu, par l'augmentation de la CAF brute et par des annuités d'emprunts, le remboursement de la dette en capital qui sont à peu près stables, et du coup, ne viennent pas non plus grever trop fortement, oblitérer trop fortement la CAF. Donc là, c'est un point positif, le fait que la CAF ait été consolidée sur 2024.

C'est pareil, nous pouvons aussi exprimer cela sous forme d'un indicateur. L'indicateur s'appelle le « coefficient d'autofinancement courant ». Ce coefficient mesure l'aptitude de la Collectivité à autofinancer son investissement, après avoir assuré ses charges et puis, remboursé sa dette. En 2023, nous avons un coefficient qui s'établissait à 0,94, un ratio faible qui montrait qu'effectivement, la Collectivité avait quand même du mal à dégager une marge d'autofinancement significative.

Nous allons revenir sur 2024, plutôt, parce que là, nous avons aussi une nette amélioration de ce ratio. Nous sommes à 0,87. Qu'est-ce que « ratio » veut dire ? Cela veut dire que pour 100 euros de produits de fonctionnement encaissés en 2024, il vous restait 13 euros de disponibles pour l'investissement. Nous voyons qu'en 2023, vous aviez un ratio de 0,94. Cela veut dire que là, vous n'aviez plus que 6 euros de disponibles pour financer votre investissement. Donc, nous remarquons une nette amélioration sur 2024, qui permet d'avoir un peu plus de souplesse, un peu plus de manœuvre en termes de financement de votre investissement.

Si nous regardons le financement disponible pour vos investissements, ce que l'on appelle le « financement disponible », cela va être votre CAF net, les subventions, les dotations éventuelles que vous pouvez recevoir, les cessions d'actifs, les biens que la Collectivité pourrait être susceptible de vendre. Donc, cela va être, en fait, ce dont vous disposez pour financer votre investissement, en interne, en tout cas.

Le « financement disponible » sur la période de 2019-2023 avait augmenté d'environ 65 %, du fait qu'il y avait une CAF encore significative, mais surtout parce qu'il y avait eu des subventions aussi, puis des dotations qui avaient augmenté. Sur 2024, nous retrouvons un financement disponible d'environ 2 millions d'euros, donc plus 2 % par rapport à 2023. Alors, présenté comme cela, ce n'est pas forcément le plus significatif, mais, nous verrons un peu plus loin, sous forme de ratio, ce que cela peut représenter pour une Collectivité.

Pour les dépenses d'investissement, ce qui a été fait sur la période de 2019-2023 et sur 2024, nous avons eu 8,6 millions d'investissements réalisés entre 2019 et 2023. C'est donc un effort d'investissement qui est quand même significatif, autour de 265 euros par habitant, c'est un peu en dessous de la strate départementale de référence. Et puis, dans les dépenses d'investissement, nous avons aussi le remboursement de la dette en capital qui était aussi une charge significative d'environ 128 euros par habitant en 2023. Sur 2024, nous allons avoir les nouvelles dépenses d'investissement qui ont été réalisées, à hauteur de 1,5 million d'euros, à peu près, et puis 1 million également consacré au remboursement de la dette en capital.

Dans les recettes, en section d'investissement, nous allons retrouver principalement les subventions. En 2019-2023, environ 1,4 million d'euros de subventions ont été reçues. Nous allons avoir aussi ce que l'on appelle les dotations, ou certains fonds spécifiques, le FCTVA, le Fonds de Compensation de la TVA, la TVA que vous récupérez sur les investissements réalisés en N-1. Et puis, vous avez également la taxe d'aménagement, pour 653 000 euros.

Et puis, il y a eu des emprunts qui ont été faits sur la période, soit 2,3 millions d'euros d'emprunts en plusieurs souscriptions. En 2024, il n'y a pas eu de nouvel emprunt constaté. On a reçu également des recettes, à hauteur de 480 000 euros, aussi bien en FCTVA, taxe d'aménagement ou subventions.

Une fois que nous avons vu les dépenses et les recettes d'investissement, nous allons pouvoir venir à la deuxième façon de financer votre investissement, cela va être le « fonds de roulement ». Le « fonds de roulement », cela va être la différence entre ce que l'on appelle « les emplois », la façon dont les dépenses d'investissement sont faites, le remboursement de la dette et « les ressources ». C'est à cela que vous employez effectivement vos dépenses d'investissement, donc les emplois durables, qui vont rester de manière durable dans la comptabilité, dans le budget de la Collectivité. Et, en face, vous avez des ressources durables, qui vont rester de manière prolongée dans la comptabilité de la Collectivité : la capacité d'autofinancement, les cessions, les dotations, etc...

Quand nous faisons la différence entre les deux, nous allons avoir l'impact de votre politique d'investissement sur, justement, vos réserves, sur les réserves d'investissement. Si vous avez prélevé sur les réserves, sur le fonds de roulement, cela veut dire que vous avez dépensé plus que ce que vous aviez comme ressources. Si au contraire, vous avez abondé votre fonds de roulement, cela veut dire que les ressources, les recettes ont été supérieures aux dépenses. C'est ce que nous allons voir, l'impact sur le fonds de roulement.

Le « fonds de roulement » ne peut jamais être négatif. Si vous êtes négatif, cela veut dire que la Collectivité a trop dépensé, et ce n'est pas l'objectif. L'objectif n'est pas d'avoir un « fonds de roulement » pléthorique, mais l'objectif n'est pas non plus d'être trop juste. Sur 2019-2023, votre « fonds de roulement » était favorablement orienté, il était abondé environ d'un million d'euros. Et sur 2024, il y a eu un nouvel abondement d'environ 400 000 euros, qui s'explique par le fait qu'il y a eu des dépenses d'investissement qui ont été plutôt contenues, qui n'ont pas consommé la totalité de votre capacité d'autofinancement et du financement disponible.

Nous pouvons voir que sur 2024, votre « fonds de roulement » s'établit maintenant à 2 millions d'euros à peu près. Donc, 273 euros par habitant, c'est relativement faible par rapport à la strate de référence. Je n'ai pas encore les chiffres de 2024, mais si nous regardons les chiffres de 2023, nous avons une strate de référence de 409 euros par habitant. Donc, nous voyons que vous avez un « fonds de roulement » qui est significatif, qu'il ne faut pas oublier, mais qui est relativement faible et qui demande encore à être consolidé.

Ce qui est intéressant, c'est une construction intellectuelle, c'est de comparer ce « fonds de roulement », de voir ce que cela représente en nombre de jours de charges réelles. Nous estimons, dans les ratios d'analyse financière, que ce ratio ne doit pas être inférieur à 60 jours. Si vous êtes en dessous de 60 jours, il y a des risques de rupture de trésorerie pour payer vos factures.

Donc, en 2023, votre « fonds de roulement » était de 68 jours de charges réelles, donc inférieur à la strate départementale et nous le voyons quand même assez près du seuil de sécurité qui est recommandé. Donc cela, c'était un point de fragilité. Sur 2024, nous pouvons voir que ce ratio s'est amélioré, puisque maintenant, votre « fonds de roulement » représente 81 jours de charges réelles. Donc, nous nous éloignons des seuils d'alerte qui avaient été constatés jusque-là. Donc, c'est un point positif aussi.

Nous pouvons donc voir que, sur 2024, votre CAF s'est fortement améliorée, du fait de la bonne maîtrise de votre section de fonctionnement et du fait d'investissements relativement contenus. Vous avez aussi réussi à consolider votre « fonds de roulement », ce qui permet d'avoir une « réserve » de financement limitée, mais qui sort quand même du seuil d'alerte. Donc, tout n'est pas fait, mais en tout cas, le chemin est là, la démarche est tout à fait vertueuse.

La troisième façon de financer votre investissement, c'est l'endettement. L'endettement, c'est l'une des sources de financement qui doit être utilisée à bon escient. Ce n'est pas forcément celle que l'on va utiliser en premier, puisque, qui dit « endettement », dit aussi « remboursement ». Donc, cela a des impacts à tous les niveaux.

En 2023, votre endettement était à un peu plus de 7 millions d'euros. Bien qu'il y ait eu des nouveaux emprunts qui aient été contractés entre 2019 et 2023, votre endettement global avait diminué de 23 %, et une charge de la dette, un encours de la dette qui représentait 873 euros par habitant. Donc, c'était une charge relativement lourde, mais encore soutenable, un peu au-dessus de la strate départementale de 662 euros. Le point important, c'était l'évolution des charges financières. On voyait qu'il y avait une vraie envolée des charges financières entre 2022 et 2023, du fait des deux emprunts indexés sur l'inflation. Cette année, en 2024, nous avons un encours de la dette de 6 millions d'euros, qui représente 743 euros par habitant, un encours qui a donc bien baissé, qui se rapproche de la moyenne de la strate départementale.

Des ratios financiers, c'est toujours intéressant de l'exprimer sous forme de ratio. Celui que je vais commenter principalement, c'est ce que l'on appelle la capacité de désendettement. Là aussi, c'est une construction intellectuelle. On se dit, si la Collectivité voulait consacrer la totalité de sa capacité d'autofinancement annuel, combien d'années lui faudrait-il pour rembourser la totalité de sa dette ? C'est un indicateur.

Là, la Collectivité, l'année dernière, en 2023, aurait dû consacrer un peu plus de 4 années de sa CAF brute, pour rembourser entièrement sa dette. C'est au-dessus de la strate de référence. Néanmoins, en ratio d'analyse financière, nous estimons que jusqu'à 6 années, l'endettement apparaît comme maîtrisé. Cette année, évidemment, le ratio s'améliore, puisque la CAF augmente. Donc, il vous faudrait moins longtemps pour rembourser la totalité de l'encours de la dette. Nous arrivons, cette fois-ci, à une capacité de désendettement de 2,34 années. Mais là aussi, attention, c'est un ratio volatile, puisqu'il repose sur le fait d'avoir une capacité d'autofinancement solide. Si vous avez à nouveau votre capacité d'autofinancement qui chute, ce ratio va forcément se détériorer.

Sur l'endettement, nous pouvons dire que l'encours de la dette continue à baisser. Il reste malgré tout supérieur à la moyenne de la strate, mais il est quand même sur une tendance à la baisse. Les ratios d'endettement sont favorables à la progression de la capacité d'autofinancement. Les charges financières surtout diminuent fortement, du fait de la baisse de l'inflation et de la diminution des intérêts d'emprunts. C'est néanmoins toujours un sujet à surveiller, dans un contexte éventuellement de nouveau inflationniste. Cette année, sur le « billet » en 2024, nous pouvons dire, qu'effectivement, le recours à un nouvel endettement est possible, mais il doit cependant toujours être envisagé avec prudence. En tout cas, c'est beaucoup plus soutenable que sur l'exercice 2023.

En conclusion, nous avons dit que nous allons voir, dans cette étude, les moyens de financement du programme d'investissement à venir. Il y a trois sources de financement que nous avons vues. Votre capacité d'autofinancement est votre principale ressource interne. Nous avons vu que votre capacité d'autofinancement a été consolidée en 2024. Néanmoins, elle reste en dessous des strates départementales, donc, c'est encore un point qui doit être consolidé dans les exercices à venir.

Donc, « vigilance », avec évidemment des pistes que vous connaissez et qu'il vous appartient d'explorer ou pas. Mais, dans tous les cas, la CAF repose toujours sur la maîtrise de votre section de fonctionnement. Il y a différents axes d'optimisation, à la fois sur les charges ou sur les produits. Cela peut être de voir pour renégocier certains contrats, si c'est opportun, de rembourser certains emprunts s'il y a des gains possibles, de faire une étude sur la masse salariale, une réflexion sur les subventions qui peuvent être versées, une réflexion aussi sur les tarifs communaux, sur les taux d'imposition. Il y a plein de pistes à suivre...

Mais en tout cas, la base de la santé financière d'une collectivité, c'est la maîtrise de sa section de fonctionnement et la capacité d'autofinancement qu'elle dégage. Donc là, il y a effectivement un mécanisme qui a été vertueux, qui est engagé sur 2024, et qui demande à être pérennisé.

Deuxième façon de financer votre investissement, c'est votre fonds de roulement. Nous avons vu que vous l'aviez abondé. Néanmoins, ce fonds de roulement, autour de 2 millions d'euros, reste quand même modeste et dans tous les cas, cela ne va pas pouvoir être un moyen de financer massivement les investissements futurs, sauf à moins d'être consolidé justement par éventuellement des recherches de subventions, de nouvelles dotations, des emprunts qui peuvent venir consolider ce fonds de roulement.

Le troisième point, c'est l'endettement. Là, nous avons vu des ratios qui sont positifs. Une charge de la dette qui reste à surveiller, du fait de l'inflation éventuelle qui pourrait revenir. Donc, une ressource qui peut être mobilisée, mais en tout cas, avec une grande prudence.

Donc voilà, trois piliers effectivement qui, en tout cas, sont en cours de consolidation, et demandent encore à être consolidés, pour pouvoir avoir un programme d'investissement qui soit mené, dans des conditions les plus sereines et optimales pour la Collectivité.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup, Madame CARLIER, pour cette présentation très pédagogique, très claire et qui nous encourage à poursuivre dans cette voie « vertueuse ».

Est-ce qu'il y a des questions à Madame CARLIER ?

Monsieur Vincent MIAULT

J'ai juste une petite réflexion. Je ne suis pas très « calé », mais je me posais la question de savoir si la CAF était encadrée vers le haut ? Parce que l'on peut aussi thésauriser, sans forcément investir. Cela peut être des conseils, mais, est-ce que, clairement, il y a un encadrement pour dire qu'il serait bon d'arrêter d'amasser, alors que vous n'investissez pas ?

Madame CARLIER

Il n'y a pas de ratio à la hausse. Après, c'est aussi une règle de bonne gestion au sein d'une collectivité. L'objectif d'une collectivité, comme vous le disiez, ce n'est pas de thésauriser et de faire de l'épargne à tout prix. L'objectif d'une collectivité, c'est aussi d'avoir un fonctionnement courant qui soit optimal pour ses usagers et puis d'avoir un programme d'investissement optimal, dans la limite de ses capacités.

Il n'y a pas, effectivement, de seuil maximum recommandé, pour la capacité d'autofinancement. Cela dépend de la situation de la collectivité, Mais, dans tous les cas, l'objectif d'une commune, ce n'est pas d'augmenter, de « gonfler » ses recettes de fonctionnement, juste pour le « plaisir » d'avoir une capacité d'autofinancement qui dépasse la strate départementale.

Après, ce sont des règles de bon sens et de bonne gestion dans une collectivité, de se dire « si j'ai une CAF qui est importante, tant mieux, du coup, cela me donne des ressources pour financer mon investissement. Si j'ai une CAF qui est plus réduite, dans ce cas, il va y avoir deux voies ». C'est d'une part, de se dire que « ma capacité d'investissement doit être d'autant plus contenue, tant que ma CAF reste un peu fragile ou un peu en dessous des seuils ». Et puis, la deuxième piste, c'est de se dire « comment je peux consolider ma CAF ? ».

Mais, en tout cas, il n'y a pas de seuil maximum à la CAF.

Monsieur le Maire

Pour compléter ce que dit Madame CARLIER, je crois qu'il existe un réseau d'alertes des communes qui sont en difficultés financières dans ce sens-là. Mais il n'y a pas de réseau d'alertes pour les communes qui auraient trop d'excédents et qui ne sauraient pas quoi en faire... Et pourtant, ces communes existent. Il y a quelques communes qui sont dans cette situation-là.

Je voyais, il n'y a pas très longtemps, sur un réseau social, un Maire de l'Allier, d'une commune d'environ 5 000 habitants, qui se flattait de ne pas avoir augmenté ses impôts et d'avoir réalisé plein d'investissements sur sa commune, en disant : « Vous voyez bien que c'est possible... ». J'étais un peu surpris, mais quand je suis allé voir sa commune, effectivement, c'était une petite commune, avec une grosse usine sur son territoire, de l'industrie de luxe.

Et donc, forcément, dans une petite intercommunalité, où j'imagine qu'il n'y a pas beaucoup de mutualisation des recettes générées par l'industrie, la commune reste la principale bénéficiaire de cette entreprise et elle peut donc se permettre de ne pas augmenter les impôts et d'avoir beaucoup d'équipements publics financés par la CAF.

Mais, ce sont des situations très particulières et extrêmement rares. Je pense qu'il y a beaucoup plus de communes en difficultés, que de communes qui ne savent pas quoi faire de leurs excédents...

D'autres questions ou prises de parole sur l'intervention de Madame CARLIER ?

S'il n'y en a pas, nous vous remercions beaucoup, Madame CARLIER, pour cette présentation qui nous encourage à poursuivre dans cette voie et à rester très vigilants, dans un contexte dont nous allons parler tout à l'heure, dans le ROB, un contexte de plus en plus incertain au niveau international et national. Et donc, la voie qui est tracée a vocation à se poursuivre.

Merci encore, Madame CARLIER.

Madame CARLIER

Je vous en prie.

Monsieur le Maire

Nous allons donc pouvoir passer à la première question inscrite à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, c'est-à-dire le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du Budget Général. Je vais passer la parole à Chantal GUINARD.

DELIBERATION N° 1

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2025 DU BUDGET GENERAL

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

Il est rappelé à l'assemblée que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, en vertu de l'article L. 2312-1 et du nouvel article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par l'adoption du référentiel M 57), le Maire présente un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans les dix semaines précédant l'examen et le vote du Budget Primitif.

Il fournit des informations sur le contexte général, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la collectivité locale, et permet de débattre de la stratégie financière et des orientations budgétaires qui seront retenues dans le Budget Primitif.

Proposition

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'engager le débat sur les orientations budgétaires pour 2025 à l'appui du rapport de présentation joint en annexe, pour le budget général de la commune.

La Commission des Finances, réunie le 17 février 2025, a examiné ces orientations budgétaires pour 2025.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Chantal.

Ce rapport intervient dans un contexte particulièrement chaotique, au niveau du contexte international et national. Cela veut dire, concrètement, qu'il a été particulièrement difficile, cette année, d'élaborer ce rapport et d'élaborer le budget qui va être la conséquence de ce rapport.

Je souhaite remercier publiquement, Madame HENRY, pour le travail considérable qu'elle a dû mener, dans ce contexte très chaotique, où les décisions gouvernementales arrivaient « au fil de l'eau » et changeaient tout notre équilibre à plusieurs reprises. Il a fallu reprendre la copie à plusieurs reprises.

Et puis, dans un contexte aussi difficile, puisque Madame HENRY, depuis le départ de Madame Pascale SIMON, a dû assurer cette charge toute seule, avec Madame BRONDY aussi, mais, quand même, c'étaient des conditions assez difficiles. Et, malgré ces conditions, nous avons un document qui me semble de nature à nourrir une réflexion positive sur l'évolution de nos finances et sur les perspectives budgétaires de la Ville. C'est ce que je vais essayer de résumer.

Ce document est très « fouillé », il fait 37 pages. Je vais donc essayer de ne pas en faire une lecture littérale. Vous m'y autoriserez, je pense, avec plaisir...

Sur les données générales, le contexte international et le contexte national, vous les connaissez. Le contexte international, la crise au niveau international et les bouleversements depuis l'élection du Président des Etats-Unis, Donald TRUMP, qui va avoir des conséquences que nous ne mesurons pas encore, puisque nous en apprenons une chaque jour...

En tout cas, le « protectionnisme », cela veut dire, la hausse des droits de douane, donc le renchérissement du coût de nos exportations, cela veut dire l'inflation aux Etats-Unis, avec des mesures de rétorsion qui risquent de nous amener également de l'inflation. Tout cela va amener des hausses de taux d'intérêt. Tout dépend de la politique monétaire américaine et de la politique de la Banque Centrale Européenne, mais, nous voyons bien que tout cela n'est pas bon.

Le contexte géopolitique est encore plus inquiétant, avec ce qui se passe autour de l'Ukraine, sans parler du Moyen-Orient. Donc, tout cela augmente les incertitudes sur la croissance, sur les taux d'intérêt et sur l'inflation, sans vouloir trop rentrer dans le détail.

On parle de stabilisation de la croissance en 2025 et 2026, mais, « bien malin celui qui saura dire si cette prévision est avérée ». Nous voyons bien que des pays qui sont nos partenaires principaux au niveau économique en Europe, c'est-à-dire l'Allemagne, notamment, qui est en récession depuis plusieurs années. L'industrie allemande est en grave crise, parce que le modèle économique allemand reposait sur un achat de gaz à pas cher à la Russie, les exportations vers la Chine, l'utilisation de la main d'oeuvre d'Europe de l'Est, et une politique de la défense financée, via l'OTAN, par les États-Unis. Tout cela s'est effondré.

Eh bien aujourd'hui, l'Allemagne va devoir faire de nouveaux efforts. Nous ne savons pas ce qu'il va en résulter, mais en tout cas, le modèle économique allemand est « grippé ». Et cela a une conséquence sur la France. Donc, ces incertitudes se traduisent dans des incertitudes sur les taux d'intérêt, sur l'inflation... Je l'ai déjà dit.

Vous avez des tableaux qui indiquent les focus sur la « zone euro », sur l'inflation et la croissance. Les prévisions de croissance au niveau national sont à la baisse. Elles sont revues à la baisse dans le tableau qui figure dans le document que vous avez. Il est indiqué en 2025, une évolution du PIB de plus 1,1 %. Le 25 janvier, ce n'est pas très ancien, le Haut Conseil des Finances Publiques a dit qu'une prévision réduite par le gouvernement actuel à plus 0,9 % était très optimiste, puisque le consensus économique était seulement de plus 0,7%. Donc, nous voyons bien qu'entre 0,7 % et 1,1 %, il y a quand même un écart de 0,4 %, ce qui n'est pas neutre en termes de milliards d'euros.

Nous voyons bien, sur la courbe que vous avez en bas de la page 5, l'impact de la hausse du coût des matières premières, notamment de l'énergie, du fait de la guerre en Ukraine, nous voyons une diminution, mais il n'empêche que l'impact sur la croissance, il est là. La croissance en 2025 va donc être limitée. Sur 2026, certainement aussi, plus limitée que celle annoncée.

Le gros sujet, évidemment, c'est la dette, dont nous avons beaucoup parlé à Donges, mais maintenant c'est maîtrisé. Cependant, l'Etat, lui, fait une trajectoire inverse, qui n'est pas vertueuse du tout, puisqu'elle dépasse 112 % du PIB, contre 110,5 % fin mars. Nous avons donc, une dette hors de contrôle. Les engagements européens qui ont été souscrits par la France, c'était une dette à 60 % du PIB. Donc 112 %, voilà où nous en sommes, et nous voyons bien la grande difficulté politique à maîtriser la dette, c'est-à-dire à baisser les dépenses.

Puisque, nous avons, je le rappelle, les taux d'imposition et, les impôts en général, les plus élevés d'Europe, avec le Danemark ! Donc, croire qu'il faut encore augmenter les impôts, c'est creuser lorsque nous sommes au fond de la piscine, et l'on continue à creuser...

Les engagements de déficit de 3 %, nous voyons bien que nous en sommes loin. Vous avez en page 8, un tableau qui montre le déficit français en pourcentage du PIB par rapport aux autres pays européens. Vous avez la « zone euro » et vous avez la France qui est dans les « derniers de la classe », avec moins 5,5 %. Nous sommes battus seulement par la Roumanie, la Hongrie et l'Italie. Voilà. En sachant que les pays qui sont « dans les clous », avec moins de 3 %, eh bien, ce sont les pays du Nord essentiellement, et certains pays de l'Europe centrale.

Concernant maintenant la Loi de Finances, c'est-à-dire l'État, dont vous connaissez les péripéties du budget, le Gouvernement renversé sur la Loi de Finances au mois de décembre, et puis la nouvelle Loi de Finances qui a été approuvée, à défaut d'avoir été vraiment votée, là, il y a quelques semaines. Donc, nous voyons que la trajectoire du déficit public n'est toujours pas maîtrisée avec cette Loi de Finances, que les efforts de réduction des déficits ne sont pas actés, mais, nous voyons bien qu'il y a quand même une traduction.

Ce qui nous intéresse, nous, c'est la traduction sur les collectivités locales, et donc, sur la Commune, et que, dans la Loi de Finances qui a été rejetée, au mois de décembre, l'État demandait 5 milliards d'efforts aux collectivités locales, que la Loi de Finances, qui a été approuvée, limite l'effort à 2,2 milliards. Mais néanmoins, nous le verrons tout à l'heure, cette Loi de Finances de février 2025 est beaucoup plus impactante pour notre Commune que celle d'avant, malheureusement.

Il y a une « réserve obligatoire » qui a été créée, que l'on appelle « le DILICO », Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales. Il nous est demandé, « en gros », de placer sur un compte, une somme d'argent pour la bloquer, puis, les sous nous seront débloqués, permettez-moi l'expression, « de façon échelonnée dans le temps, pour nous empêcher de dépenser », sauf que l'État n'oublie pas de garder 10 % à titre de frais de gestion, évidemment.

L'Etat nous oblige à épargner, mais d'habitude, l'épargne rapporte des intérêts. Là, c'est l'épargne qui va « nous coûter une partie de l'argent placé ». Voilà. C'est ce genre de stratagème en « bout de ficelle », auquel sont réduits les hauts fonctionnaires de Bercy, pour essayer de « bricoler » un budget que les élus n'ont même pas, semble-t-il, vraiment étudié. Mais enfin, nous en sommes là.

En tout cas, l'impact va être réel sur notre Commune à ce titre-là, puisque cette épargne forcée dans le budget rejeté en décembre 2024, il ne concernait pas les communes de notre strate, tandis que cette nouvelle mesure, eh bien, elle va nous concerner.

Autre mesure très importante et d'autant plus importante qu'elle concerne le « chapitre 011 » du budget, c'est-à-dire « les dépenses de personnel », c'est le projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale. Alors là, c'est encore un motif de scandale. Je rappelle que les fonctionnaires titulaires de toutes les communes cotisent et les employeurs cotisent à une caisse de retraite d'un régime spécial qui s'appelle la CNRACL, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

Normalement, dans un « monde parfait », quand nous cotisons à une caisse de retraite, c'est pour les agents qui sont affiliés à cette caisse de retraite, ce qui ne paraît pas absurde. Quand nous cotisons, c'est pour nos agents. Eh bien « non », puisque l'État... et cela ne date pas d'aujourd'hui, mais là, il amplifie les choses à « vitesse grand V »... l'État fait des prélèvements dans cette caisse de retraite des agents des collectivités locales pour boucher des trous ailleurs.

C'est-à-dire que les fonctionnaires territoriaux cotisent. Les collectivités qui les emploient cotisent. Et le produit des cotisations va servir à financer des régimes qui sont structurellement déficitaires ou d'autres dépenses au niveau de l'État. Donc évidemment, comment voulez-vous avoir des régimes en équilibre si l'État ponctionne les régimes où il y a des cotisations qui couvrent les charges ?

Donc, cette cotisation supplémentaire n'est pas neutre. Elle est extrêmement pénalisante, puisque l'on part d'un taux de participation « employeur » qui passe de 31,65 % à 35,65 %, avec un objectif de gagner 1 milliard d'euros sur les cotisations retraites des agents. Et, encore une fois, ce n'est pas pour donner une meilleure retraite à nos agents, c'est pour mettre de l'argent ailleurs. Il nous est demandé de cotiser plus, pour « boucher des trous » ailleurs. Alors que, cela n'a rien à voir avec nos cotisations...

Et, ce n'est pas terminé, puisque les hausses de cotisations vont continuer. On nous annonce que le taux qui est à 35,65 % cette année, sera à 37,65 % l'année prochaine. En 2027, il sera à 40,65 % et en 2028 il sera à 43,65 %. Cela continue... Les collectivités sont « des vaches à lait ». Et après, l'État va nous dire : « Ah, mais vous avez des dépenses de personnel qui augmentent trop vite ». Évidemment, parce qu'il augmente les charges. Et après, on va nous dire : « Vous voyez bien, vous gérez mal vos communes, puisque vos dépenses de personnel augmentent trop vite ». Vous vous rendez compte de cette gabegie généralisée, que l'on appelle « budget » !

Alors, nous subissons, mais il faut que tout le monde le sache. Que tout le monde sache que c'est ce genre de mesures qui vont impacter notre budget 2025. Nous ne parlons pas de généralités. Nous ne parlons pas dans le vide. Nous parlons de concret. Tout cela va avoir un impact direct sur notre budget. Et quand nous avons appris cela, évidemment, comme je le disais tout à l'heure, Madame HENRY a dû, avec les services, refaire complètement « la copie »...

En pages 10, 12 du rapport, vous avez un certain nombre d'indications des mesures qui s'appliquent à nous. Donc, la DCRTP qui disparaît pour notre Commune, cela représente une baisse de 31 278 euros. Je ne vais pas dire que ce n'est rien, mais ce n'est pas grand-chose par rapport au reste. Quand nous faisons le bilan de la hausse des cotisations retraites de nos agents, c'est plus 117 000 euros, quand même... Et quand nous faisons le total des mesures d'ajustement liées au budget, donc l'épargne forcée, la DILICO : 61 000 euros, la DCRTP que nous perdons : moins 31 000 euros, et les cotisations retraites CNRACL : 117 000 euros, cela nous fait un « cadeau » négatif de 209 000 euros au budget 2025. Ce n'était pas prévu. Voilà.

Ensuite, quant aux autres collectivités susceptibles de nous financer : la Région a décidé d'engager un plan d'économie de 100 millions de ses dépenses de fonctionnement. Nous en avons pas mal parlé, mais cela n'a pas d'impact très direct sur nos dépenses de fonctionnement. Le Département : nous en avons aussi beaucoup parlé, du fait de la chute des frais de notaire et des droits de mutation. C'est également une situation très difficile, avec un trou de 150 millions. Donc, on se doute bien qu'il ne lui est pas possible, non plus, de faire de grosses interventions ou de nouvelles interventions.

En page 14, vous avez un tableau récapitulatif, mais qui est un petit peu daté, puisque les choses vont tellement vite, un tableau de septembre 2024. Aujourd'hui, il n'est pas forcément à jour, mais les choses vont plus vite que la compilation des données par les organismes financiers. Nous voyons bien, qu'en tout cas, les prélèvements sur les collectivités augmentent et les mettent en difficulté. Nous voyons bien la tendance générale au niveau des communes. Elles ont un encours de dette qui augmente légèrement, alors que nous, nous diminuons.

Nous avons diminué considérablement l'encours de la dette. Les dépenses des communes en 2024, ont augmenté de 4,4 %, tandis que les recettes augmentaient de 2,5 %. Donc, il y a un « effet ciseaux » auquel nous commençons à échapper. Il ne faut pas relâcher l'effort, parce que rien n'est jamais acquis. Nous voyons bien que la tendance n'est pas bonne pour l'ensemble des communes, même si nous, nous avons fait pas mal d'actions qui méritent d'être poursuivies.

En ce qui concerne la conjoncture de l'emploi, nous voyons bien que, même si la Région des Pays-de-la-Loire est une région qui a peu de chômage, nous risquons d'avoir une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi.

Alors ensuite, nous allons parler du budget communal, de la traduction de tous ces éléments de contexte international, national et régional. Donc, vous avez l'analyse rétrospective du compte administratif 2024 estimé, aussi bien au niveau des recettes de fonctionnement que des dépenses de fonctionnement. Nous avons une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 5,61 % par rapport à 2023, à 12,27 millions. Cette augmentation est due, notamment à l'augmentation des dotations, une valorisation des bases fiscales et une augmentation des produits des activités du secteur enfance-jeunesse.

Les ventes de produits ont augmenté de 19,52 %, ce sont des redevances d'occupation du domaine plus élevées. Il y a un effet conjoncturel aussi, par un rattrapage auprès d'Orange.

Nous notons aussi l'augmentation importante des participations des familles à la restauration scolaire, aux activités extrascolaires, périscolaires et maison des jeunes du service enfance-jeunesse. Nous sommes à plus 35 %. Là aussi, il y a un rattrapage, mais c'est aussi une traduction de l'augmentation de la fréquentation de notre service public municipal, dont nous nous réjouissons, parce que c'est une traduction du succès de fréquentation de cet important service, en termes du nombre d'agents.

Les atténuations de charges diminuent, du fait que le nombre d'agents pris en charge par notre assurance statutaire a diminué : longue maladie, longue durée...

Le produit des impôts et taxes a augmenté de 4,94 %, par rapport à l'année précédente, du fait de la revalorisation. La Dotation de Solidarité Communautaire a légèrement augmenté, tandis que l'attribution de compensation a très légèrement baissé. Les droits de mutation ont baissé. Ils s'appliquent aussi aux communes, pas seulement aux départements. C'est lié à la crise du Crédit Immobilier, à la baisse du nombre de transactions immobilières et au prix de vente moyen.

La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité que nous reverse Territoires d'Energie 44 a augmenté. Le montant, pour 2024, est fonction de la consommation électrique qui connaît une baisse. Nous allons inscrire 138 500 euros au budget primitif 2025, comme en 2024.

Les dotations et participations ont augmenté. Il y a des aides de la CAF, au titre du multi-accueil, du réseau petite enfance, du lieu d'accueil enfants-parents, du service enfance-jeunesse municipalisé, la tarification sociale de la restauration scolaire et l'indemnisation par la CARENE, au titre du transport des élèves à la piscine, pendant les travaux de l'Espace Neptune.

La Dotation de Solidarité Rurale a progressé de 11,47 %, par rapport à 2023. Les autres produits ont augmenté de plus 71,65 %, par rapport à 2023. Ce sont les locations de salles, la participation du Département pour les installations sportives du Collège, etc...

Nous avons un remboursement par la CARENE, quand nous nous sommes aperçus que c'est la Ville qui réglait la facture de gaz à la chaudière de la Souchais, et 32 000 euros qui correspondent à l'apurement du « compte 6227 », suite à la fin du recours contre le Groupe CHARIER, dans l'affaire de la carrière de Revin. Nous avons prévu un compte pour des dépenses importantes et notre recours s'est arrêté, parce que l'arrêté contesté a été retiré, si bien que nous n'avons pas exposé les dépenses qui avaient été prévues.

Les produits exceptionnels sont des annulations de mandats. Il y avait un trop versé au COS départemental et l'annulation d'une avance à notre avocat, dans l'affaire de la carrière de Revin. Et un produit de cession d'immobilisation pour 2 300 euros.

Monsieur Vincent MIAULT

Excusez-moi, juste parce que nous sommes sur le budget de la carrière, je vous avais posé la question de savoir si la Commune était en possibilité de récupérer ce qu'elle avait dépensé en frais d'avocat.

Monsieur le Maire

Nous avons maintenu notre demande de remboursement, mais comme il le fait d'habitude, le Tribunal Administratif s'est débarrassé du dossier, et il n'a pas condamné le Préfet à nous rembourser nos frais. Mais, nous l'avions demandé et nous l'avions maintenu.

Les dépenses de fonctionnement ont globalement baissé, de 1,79 % en 2024, par rapport à 2023. Les charges à caractère général ont diminué de 7,8 %. Il y avait un effet de décalage, parce qu'en 2023, nous avons dû payer deux trimestres de l'année précédente. Donc là, nous revenons sur une année civile. Nous assurons la cohérence annuelle avec le paiement du dernier trimestre de l'année N sur l'année N+1.

Nous avons subi la hausse de l'électricité et du gaz, du fait de la guerre en Ukraine. Il y a eu une stabilisation et maintenant, une amorce de baisse qui devrait se confirmer en 2025, sous réserve du contexte géopolitique. Vous avez l'indication des montants. Donc, en 2022, nous avons payé 356 507 euros de gaz et d'électricité, 487 649 euros en 2023 et 468 996 euros en 2024.

Le « chapitre 012 : charges de personnel » s'est stabilisé en 2024, donc moins 0,57 %. C'est un des premiers effets de la politique de diminution de la masse salariale que nous souhaitons mettre en œuvre, mais aussi du non remplacement d'agents et aussi le temps de lancer les recrutements pour les remplacer. Donc, nous avons intégré dans le budget 2024, la hausse du point d'indice de la Fonction Publique, les 5 points d'indice supplémentaires « cadeau » de Monsieur MACRON, le 1er janvier 2024, l'effet sur une année pleine de l'augmentation du SMIC au 1er mai 2023, son impact sur la grille des agents de catégorie C, l'augmentation du SMIC de plus de 2 % le 1er novembre 2024.

Le « chapitre 65 : autres charges de gestion courante » a augmenté de 12,8 % pour plusieurs raisons : une augmentation importante de la subvention au CCAS, un montant important de créances admises en non-valeur et l'augmentation de la participation de la Ville à l'école Saint-Joseph, au titre du contrat d'association, puisqu'il y a eu une augmentation importante du nombre des élèves à Saint-Joseph en 2024. Par rapport au montant versé en 2023, le montant versé en 2024 était bien supérieur.

Les subventions aux associations ont légèrement diminué, dans le cadre d'une diminution de dépenses de fonctionnement mise en œuvre par nous. La subvention à l'OSCD a baissé de 16 %, tandis que les subventions aux autres associations ont diminué d'un peu plus de 5 %, passant de 147 927 euros en 2023 à 140 955 euros en 2024.

Le « chapitre 66 : frais financiers » baisse de 28,26 %, du fait d'un meilleur comportement du prêt SFIL, dont le taux indexé sur l'inflation avait flambé en 2023. Les perspectives de l'inflation pour 2025 étant stables, nous ne devrions pas avoir de mauvaise surprise sur ce point en 2025, sous réserve que les perspectives d'inflation ne soient pas modifiées.

Les « chapitres 67 et 68 : charges exceptionnelles et provisions » ont baissé de 38,12 %, en raison de moins de provisions à réaliser pour le règlement des intérêts des deux emprunts structurés, en cas de déclenchement des formules, c'est-à-dire 69 231 euros au lieu de 95 000 euros en 2023. Nous sortirons de ces prêts « toxiques », en 2028. Et nous n'aurons plus à approvisionner quoi que ce soit, parce que nous aurons remboursé l'intégralité de cette dette « toxique » que nous avons « traînée » et qui aura duré 20 ans.

Le « chapitre 014 : atténuations de produits » augmente, lui, de 31,40 %, c'est le FPIC, qui a légèrement baissé en 2024, et la pénalité de la loi SRU, qui était nulle en 2023 et qui est passée à 65 323 euros en 2024. C'est lié au fait de la mise en carence par la Préfecture de Donges, Pornichet et Saint-André-des-Eaux pour des critères opportunistes dont nous avons parlé à un autre moment.

Ensuite, le point sur l'épargne et la dette, dont nous avons une synthèse des éléments. L'épargne brute a progressé de 1,76 million d'euros en 2022 à 2,4 millions d'euros en 2024. Donc, l'épargne nette se positionnait à 758 000 euros en 2022, et elle se positionne à 1,39 million d'euros en 2024. Le taux d'épargne brute se situait à 15,90 % en 2022 contre 20 % en 2024. Donc, il est très bien positionné par rapport à la recommandation généralement admise en analyse financière de 10 % minimum. Donc recommandation de 10 % et nous sommes à 20 %.

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement progressaient en moyenne de 5,17 % contre 7,79 % pour les dépenses. Cet écart de dynamique engendrait une détérioration de l'épargne de gestion. En 2024, les recettes de fonctionnement progressaient de 5,30 %, alors que les dépenses baissaient de 2,35 %. Les efforts réalisés en 2024 pour baisser nos dépenses, la légère baisse des coûts de l'énergie, l'inflation moindre et la cohérence annuelle retrouvée sur les factures de la restauration scolaire ont contribué à cette baisse des dépenses, et permis de rétablir l'évolution positive de notre épargne brute, comme en témoigne un graphique qui démontre une belle amélioration de notre épargne de gestion.

En page 20, vous avez la présentation de ce qui était « l'effet ciseaux ». « L'effet ciseaux », c'est quand les courbes convergent, quand les dépenses rattrapent les recettes. Là, les courbes divergent en 2024. Les dépenses s'éloignent des recettes. Les dépenses vont à la baisse et les recettes vont à la hausse. C'est cette démarche vertueuse, dont parlait Madame CARLIER, et c'est cette démarche qui est difficile, il ne faut pas se le cacher. Et, elle sera poursuivie, parce que c'est le seul moyen de maintenir le niveau de service public auquel peuvent prétendre les Dongeois, sans nous remettre dans les ornières du passé...

Donc, pour l'endettement, sur la période, nous n'avons mobilisé que 1,3 million d'euros d'emprunts, le capital restant dû au 31 décembre 2024, est de 6,06 millions d'euros contre 8,17 millions d'euros au 31 décembre 2022. L'amélioration de l'épargne brute sur la période et la baisse de l'encours de la dette de la Commune influencent le ratio de désendettement, qui passe de 4,6 années en 2022 à 2,5 années en 2024. Ce dernier est très bien positionné par rapport au seuil limite de 12 ans recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Et, quand Madame CARLIER s'exprimait, je regardais le rapport de la prédécesseure de Madame CARLIER, qui était Madame RISICO, et qui indiquait quel était le taux en 2014 de ce ratio de capacité d'autofinancement. C'est à la dernière page. Aujourd'hui, je le rappelle, il est de 2,5 années, et en 2014, il était de 16,3 années ! Voilà. Donc on voit le parcours qui a été accompli, dans la difficulté, mais qui a été accompli et dont on mesure aujourd'hui les résultats.

Ensuite, nous allons passer, si vous le voulez bien, à l'examen des dépenses d'équipements qui ont eu lieu. Les dépenses d'équipements ont été des travaux de voirie d'utilisation, des travaux dans les restaurants scolaires, des achats de véhicules et de matériel pour le service « Espaces Verts », des travaux qui ont commencé à l'Hôtel de Ville, des travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles et du logement d'urgence. La MAM qui va être inaugurée prochainement.

Pour les recettes d'investissement, pas d'emprunt en 2024. Nous avons donc mobilisé l'épargne, des recettes d'équipements, la subvention actée de Saint-Nazaire-Agglo, un acompte de Territoires d'Energies pour le projet de géothermie, le produit des amendes de police, des recettes financières, le Fonds de Compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé. Les restes à réaliser en recettes au 31 décembre, à reporter sur 2025, représentaient 374 415 euros.

Pour 2025, donc pour cette année, nous essayons de poursuivre la mise en œuvre de ces orientations qui sont au cœur de notre projet politique, c'est-à-dire la poursuite du redressement des finances de la Commune, même si, au niveau de la dette, le travail est achevé.

Maintenant, il faut préserver les acquis de ce travail, en poursuivant le redressement des finances. Cela va être aussi maîtriser les budgets de fonctionnement, en particulier les dépenses de frais de personnel, poursuivre la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration du cadre de vie des Dongeois et améliorer ce cadre de vie et les actions en faveur du développement durable.

Et puis, un autre engagement très fort, c'est la sécurité, une politique sécuritaire et un engagement très fort pour la sécurité des personnes et des biens dans la Commune. Ce redressement des finances communales continue de se confirmer dans un contexte plus favorable, avec une baisse d'inflation en 2024 et une stabilisation des coûts de l'énergie.

Donc en 2025, les objectifs définis l'année dernière restent d'actualité, continuer à améliorer et sécuriser les voiries communales pour tous les usagers, avec un budget de 310 000 euros, « verdir » la Commune, apporter un cadre de loisirs. Le square « Princess Irène » a été aménagé. Il sera inauguré dès qu'il fera un peu plus beau. Un autre square va être réalisé, rue du Stade, par des travaux en régie, pour 50 000 euros.

Proche de la salle des Guifettes, il est prévu de réaliser une nouvelle aire de loisirs, avec des jeux pour enfants et ce que l'on appelle en anglais, excusez-moi l'expression, un « street workout » pour 100 000 euros. Un pâturage va accueillir des moutons de l'île d'Ouessant. Je crois que nous allons pouvoir travailler sur ce point avec la Direction du Cycle de l'Eau de Saint-Nazaire Agglomération, puisque la Direction du Cycle de l'Eau a eu des naissances en février... Les moutons de l'île d'Ouessant servent à entretenir les abords de la station d'épuration des Ecossières et c'est très efficace pour entretenir les espaces verts difficiles d'accès pour des tondeuses. Ce sont des « tondeuses naturelles » et donc, je pense que cela peut être intéressant. D'ailleurs la Direction nous propose de travailler avec eux pour acquérir ces petits moutons.

La place Armand-Morvan va être revégétalisée et l'escalier ne va pas être mis aux normes, mais il va être restauré, rétabli, pour recréer un vrai parvis entre la place et l'église. Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, le chauffage par géothermie va être mis en place, dont vous voyez les travaux en ce moment, avec un budget de 275 000 euros, avec une subvention de l'ADEME et une autre du « Fonds Vert ».

Un appel d'offres a été lancé pour la première tranche de mise en conformité thermique des salles de sports, pour un budget d'environ 245 000 euros, avec une participation de l'Etat, au titre de la DSIL, à hauteur de 49 790 euros. Ensuite, la rénovation de l'éclairage public de la place Armand-Morvan et des rues adjacentes, pour un budget de 275 000 euros. Nous avons délibéré sur ce point au Conseil Municipal du 5 décembre.

Une ambition pour la sécurité des personnes et des biens, c'est le programme sécuritaire. Un quatrième policier municipal a rejoint l'équipe au mois d'octobre. La Commune souhaite poursuivre la sécurisation des espaces publics, en armant sa police municipale et en l'équipant de caméras piétons. Un budget de 30 000 euros est alloué à la mise à jour du serveur pour la gestion des caméras et la mise en œuvre de nouvelles caméras aux Guifettes et aux entrées de ville. 30 700 euros sont, quant à eux, alloués à l'armement de la police municipale.

Les produits de fonctionnement, donc les produits réels, sont estimés à 12,093 millions d'euros. Le montant doit être affiné pour le vote du budget. Vous avez le rappel que la Commune doit continuer à lutter contre « l'effet ciseaux » entre les recettes et les dépenses, donc stabiliser ses dépenses et augmenter les recettes.

Vous avez les tarifs de services autres que ceux relatifs à la famille, donc le multi-accueil, l'accueil des enfants et des jeunes et la restauration scolaire qui seront globalement augmentés de 2 % dès janvier. Au mois de septembre, il sera proposé une légère augmentation des tarifs de restauration scolaire et de l'accueil des enfants et des jeunes. Cette augmentation n'est pas encore définie. Nous avons travaillé sur une hypothèse de 2 %. En restauration scolaire, l'UPAM appliquera, à compter du début septembre, la Loi EGalim qui interdit les contenants de cuisson, de réchauffe et de services en plastique à échéance de janvier 2025. L'achat des récipients en inox va avoir un coût pour l'UPAM, qui va se répercuter sur le prix des repas.

Sur l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition en 2025, elle va suivre, selon les dispositions de l'article qu'autorise la Loi de Finances pour 2017, une formule, dont je vous épargne la lecture, parce que c'est particulièrement complexe. Nous faisons confiance au rédacteur. Nous avons un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de plus 1,7 %, évidemment c'est beaucoup plus faible, comme l'inflation a baissé, qu'en 2023. Il y sera proposé pour absorber, pour partie, les effets de la Loi de Finances, je rappelle ce cadeau « empoisonné » de 209 000 euros de charges qui n'étaient pas prévues. Il sera proposé de faire évoluer le taux d'imposition de 2 % en 2025.

Pour l'allocation compensatrice, qui relève du prélèvement sur les recettes des locaux industriels, on nous a notifié 1 863 906 euros pour 2025, contre 1 733 595 euros en 2024. En page 25, vous avez une indication sur le tableau du produit fiscal attendu de ces impôts, avec un montant estimatif du produit de la fiscalité locale de 3 075 213 euros contre 2 959 534 euros en 2024. Malgré la situation budgétaire pour Saint-Nazaire Agglomération (la Carène) les reversements de l'agglomération seront normalement identiques à ceux de 2024.

Pour une attribution de compensation équivalente, la Dotation de Solidarité Communautaire est sensiblement équivalente. Nous avons perdu la DC RTP. Le FNGIR a été notifié pour 81 820 euros comme en 2023 et 2024. Pour la Dotation de Solidarité Rurale, là, nous avons une petite hausse, pour une fois, j'ai envie de dire. Nous avons eu une hausse de 16 973 euros en 2023. Selon le projet de Loi de Finances 2025, cette dotation devrait continuer de progresser, donc, nous restons prudents. Nous prévoyons d'inscrire 120 000 euros au budget 2025, alors que nous avons eu 119 994 euros en 2024. Nous avons prévu une hausse de 6 euros, je pense que c'est une hausse qui est très prudente...

Les droits de mutation ont continué de baisser, du fait de la crise du logement et du crédit. L'année 2025 « pourrait », je n'ai pas dit « devrait », mais « pourrait » être une année de reprise immobilière, avec une baisse des taux et une augmentation du pouvoir d'achat et peut-être, des mesures gouvernementales. Le marché immobilier est particulièrement fluctuant et soumis à conjoncture, surtout depuis l'arrivée de Donald TRUMP au pouvoir. Il est très possible que les taux d'intérêt remontent. Afin de ne pas avoir de mauvaise surprise, nous restons très prudents dans le budget et nous proposons d'inscrire le montant perçu en 2024, au titre des droits de mutation.

Donc en résumé, les recettes venant de la CARENE, attribution de compensation et dotation de solidarité, représentent le premier poste de recettes de la Commune avec 41 %. Les contributions directes, c'est le deuxième poste, avec 25 %. Les dotations et participations obligatoires, avec 22 %. Les participations évoluent en fonction des actions mises par la Collectivité. Le produit des services subit la variation des fréquentations des usagers et les hausses de tarifs décidées par la Commune. Les autres taxes sont des éléments de fiscalité indirectes : électricité, droits de place, droits de mutation, taxes sur les pylônes.

Et puis, les autres recettes, c'est 1 % et fiscalité reversée, 1%. Les charges de fonctionnement devraient augmenter légèrement par rapport au 2024 à 10,77 millions d'euros contre 10,63 millions d'euros au budget 2024. On note une augmentation de 9,2 % par rapport au compte administratif provisoire. L'objectif est toujours de contenir le budget pour dégager des marges de manœuvre financière pour investir. Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation des services rendus et de leur mode de gestion. Il est prévu en 2025, 2,49 millions d'euros. Une inflation similaire aux prévisions de la Banque de France de 2024 impacterait le chapitre à la hausse, plus 2 % par an ? entre 2025 et 2028.

Les dépenses d'énergie devraient continuer à baisser. Donc, nous pourrions inscrire 480K euros au budget 2025. Vous avez le détail sur le tableau. Les charges de personnel sont en légère augmentation, mais avec un budget stable. Pour le budget 2025 : 6,69 millions d'euros et le budget 2024 : 6,68 millions d'euros. Cela résulte d'éléments récurrents, comme le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) les avancements de grades, les promotions internes, les augmentations individuelles de régimes indemnitaires et les compléments indemnitaires annuels (CIA), l'augmentation du SMIC au 1er novembre dernier, la participation de l'employeur à la prévoyance santé, c'est une nouvelle obligation, à compter du 1er janvier, pour l'ensemble des agents qui répondent aux critères d'éligibilité, l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL. C'est ce dont je parlais tout à l'heure, avec le passage de 31,65 % à 35,65 % du taux, donc cela représente un coût pour la Commune de 117 000 euros.

Nous souhaitons poursuivre une politique de baisse de la masse salariale, du fait d'un taux de masse salariale trop élevé, comme l'a dit Madame CARLIER. Les dépenses de personnel sont un enjeu majeur, compte tenu de leur importance dans les dépenses totales de la Commune, 64,82 % en 2024. On estime, en perspective budgétaire, qu'à masse salariale équivalente, une augmentation de plus de 2,5 % correspond à l'évolution probable à masse salariale équivalente.

Nous souhaitons maîtriser davantage l'évolution des charges de personnel, d'où des progressions plus faibles durant les années futures. Le poids de ce chapitre dans le total des dépenses de la Commune est supérieur à la moyenne constatée sur l'ensemble des communes de la Strate, comme l'a dit Madame CARLIER, 56,40 %. Cet élément est à mettre en relation avec les services proposés à la population. La gestion prévisionnelle des effectifs prévoit le non remplacement de deux agents partant à la retraite. Le montant estimatif 2025 de la masse salariale intègre ces éléments.

Vous avez la décomposition des postes au 1er janvier dernier. Il y a un apprenti aux espaces verts qui va terminer son apprentissage au mois d'août. Dans les stagiaires, vous avez sept équivalents temps plein pour sept agents : six dans l'animation, un technicien au service « entretien ». Dans les titulaires, vous avez 94,5 équivalents temps plein pour 97 agents, dont un agent en disponibilité d'office pour raison de santé, un agent détaché de la Fonction Publique Hospitalière, un autre de la Fonction publique de l'État et dix agents à temps partiel. Dix agents non comptabilisés sont en disponibilité pour convenance personnelle, ainsi qu'un agent licencié percevant les allocations de retour à l'emploi.

De plus, plusieurs agents titulaires ont été remplacés par des agents contractuels, d'où la baisse en ETP de titulaires et la hausse des dépenses en non titulaires sur les années passées. Il y a 56 agents non titulaires, un en CDI, 0,85 équivalent temps plein, 17 sur poste indiciaire, six agents d'animation, deux en « voirie - espaces verts », cinq agents polyvalents en « entretien » et « restauration », quatre agents sur des postes administratifs, deux postes vacants, sur lesquels nous sommes en voie de recrutement, un responsable sur le secteur enfance et un adjoint au responsable sur le secteur jeunesse. 38 intervenants horaires ou indiciaires assurent des remplacements ponctuels ou sur des compensations de temps partiel ou des missions sur petit temps.

Nous essayons de fidéliser ces agents, certains sont sollicités à hauteur d'un temps complet. Le temps de travail de ces personnes équivaut à environ 13 équivalents temps plein. Il y a des vacataires au sein du Lieu d'Accueil Enfants Parents, c'est quasiment obligé. Ce sont des intervenants extérieurs qui interviennent selon leur disponibilité pour couvrir des lundis et jeudi matin d'ateliers libres d'inscription. Donc ces vacataires sont des gens qui sont des travailleurs indépendants, cela peut être notamment des psychologues.

Alors, les élus ne font pas partie des agents, mais on rappelle le nombre d'élus délégués.

Les subventions aux associations seraient stabilisées par rapport à 2024. En 2023, du fait de la situation financière de la Ville, le budget avait légèrement baissé. En 2024, 288 600 euros avaient été inscrits. En 2025, nous inscrivons 295 600 euros. Le montant budgété pour l'OSCD est identique à celui de 2024. Le montant de la subvention à verser au CCAS en 2025, est de 170 000 euros, en baisse par rapport à 2024, avec notamment une baisse du coût de la masse salariale, puisque 2 des 3 agents du CCAS ont demandé une mutation. Les nouvelles personnes recrutées étant moins expérimentées que les précédentes, le coût de la masse salariale s'en est trouvé abaissé.

Les atténuations de produits comprennent le prélèvement de la loi SRU et le FPIC. Le prélèvement de la loi SRU correspond à une pénalité, d'un montant de 63 322 euros qui a été versé en 2024. Le report des dépenses déductibles pour 2025 est de 115 000 euros. Le prélèvement pour 2024, au titre du FPIC, serait a priori proche de celui de l'année dernière, en 2024, 197 426 euros. Nous inscrivons 200 000 euros. Et il conviendra de comptabiliser le montant de 70 000 euros de cette épargne forcée, le DILICO, comme évoqué précédemment dans le rapport d'orientation budgétaire. Les intérêts de la dette seront, quant à eux, évalués à 287 000 euros, dont 257 000 euros d'intérêts à payer et 30 000 euros d'ICN.

En résumé, les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de la Ville. Elles vont subir les effets des décisions prises au niveau national, les augmentations des taux de cotisation retraite CNRACL notamment, mais également les décisions de la collectivité au titre de la gestion prévisionnelle des effectifs et de la politique salariale.

Les charges à caractère général comprennent les contrats conclus par la Commune : l'électricité, l'eau, les frais d'entretien des locaux et des bâtiments, les achats des fournitures, etc... Leurs variations sont influencées en partie par l'inflation et le prix des fluides. Les charges de gestion courante correspondent aux subventions et contributions versées par la Commune, ainsi qu'aux indemnités des élus. La fiscalité reversée correspond au FPIC payé par la Ville et à la pénalité SRU. Les charges financières évolueront en fonction de la politique d'endettement. Donc, c'est 1% et les autres charges, 1% des charges exceptionnelles.

Vous avez une indication des prévisions annuelles d'évolution des dépenses et des recettes, avec la traduction sur l'épargne de gestion. Alors, comme c'est de la prospective faite par Finance Active, dans le contexte incertain dans lequel nous vivons, cela reste de la prospective.

En investissement 2025, nous avons un programme très diversifié, puisqu'un budget de 2 690 000 euros d'investissement est inscrit en crédit nouveau et 1 292 318 euros en restes à réaliser, dont la géothermie et les travaux de voirie. Les principaux projets de l'année sont la rénovation énergétique des gymnases, nous venons d'en parler, la mise en œuvre du sol coulé au niveau de la salle Loire prévue en juillet-août 2025, la mise en conformité du restaurant scolaire de la Souchais pour 523 000 euros, travaux prévus de juillet à décembre 2025.

Il y a l'aménagement de la place Armand-Morvan, après l'achèvement des travaux de la géothermie, au mois d'octobre, pour 150 000 euros, la rénovation des voiries dans le quartier d'Er, la Diguenais, l'Ardivais et autres, suite aux travaux d'assainissement. Donc, nous prévoyons 160 000 euros après l'achèvement, pour verser une quote-part des travaux de voirie, sachant que la CARENE ayant dû réaliser les raccordements, devait refaire la moitié des voiries qui étaient touchées, mais, nous n'allons pas laisser une voirie refaite à moitié. L'idée, c'est de conclure un accord, une convention de mandat ou de maîtrise d'ouvrage délégué avec la Carène, pour que les travaux puissent être réalisés sur l'entièreté des voiries et que l'on ait des voiries entièrement neuves à l'issue de ce chantier.

Il y a la rénovation de l'éclairage public de la place Armand Morvan, pour 275 000 euros, prévue pour septembre. Nous souhaitons poursuivre la sécurisation des espaces publics, en armant la police municipale et en l'équipant de caméras piétons, un budget de 30 000 euros pour la mise à jour du serveur pour la gestion des caméras et la mise en œuvre des nouvelles caméras aux Guifettes et aux entrées de Ville, 30 000 euros pour l'armement.

En ce qui concerne l'épargne, l'année 2024 se clôture avec un excédent de fonctionnement d'1 891 000 euros, cumulé au résultat antérieur reporté d'1 334 000 euros. Le résultat du budget de fonctionnement affiche un total de 3 225 000 euros. Ce résultat contribue à notre épargne et nous permet de capitaliser un excédent de fonctionnement à hauteur de 2 062 000 euros au « compte 1068 », contre 1 450 000 euros en 2022. Un financement des investissements qui doit permettre une poursuite du désendettement.

Le programme de l'investissement sera financé de la façon suivante : l'autofinancement, (Madame CARLIER nous l'a bien indiqué), les ressources propres d'investissement, le Fonds de Compensation de la TVA, les subventions. Nous avons un certain nombre de subventions que nous attendons. Nous allons voir ce qu'il en est du « fonds vert » et de la DSIL, dont les crédits ont été largement réduits dans le budget adopté pour 2025. Donc, nous attendons la DSIL 2020 pour l'ADAP, la DSIL 2023 pour la rénovation thermique des salles de sports, le « fonds vert » pour la géothermie, une subvention de l'ADEME pour la géothermie, la DSIL 2024 pour le restaurant scolaire. Nous attendons donc 374 414,80 euros. Nous avons réalisé une demande de subvention pour l'éclairage de la place Armand Morvan, au titre de la DSIL pour 65 000 euros et nous devons déposer un autre dossier au titre du « fonds vert ».

En ce qui concerne le Contrat de la Région Pays de la Loire 2026, l'Agglomération a validé un projet de territoire en 2021 autour de trois ambitions, « qualité de vie et attractivité pour tous », « économie et écologie » et « coopération et responsabilité ». Ce projet de territoire constitue le socle commun des négociations dans nos politiques contractuelles avec la Région. La Région a posé en 2023, les bases du nouvel accompagnement des territoires, en s'appuyant sur deux grands principes fondateurs, « la transition écologique et environnementale » et « la lutte contre les handicaps ». Pour la période 2023-2026, ces contrats ont vocation à soutenir des projets structurants des collectivités qui ont un impact significatif pour le territoire et ses habitants. Une enveloppe de 2 827 500 euros a été attribuée à la Carène. Le 2 avril 2024, l'année dernière, le conseil communautaire a voté la disposition de l'enveloppe et nous devrions percevoir une subvention de 88 968 euros, recette pas encore inscrite au budget tant qu'elle n'est pas notifiée.

En ce qui concerne le programme du FEDER ITI 2021-2027, cet accord de partenariat entre la Commission Européenne et la France a été entériné le 2 juin 2022. Il fixe les priorités nationales et locales pour la programmation des fonds européens sur 2021-2027. La Région des Pays-de-la-Loire a fait le choix de reconduire le dispositif des investissements territoriaux intégrés ITI pour le Fonds Européen de Développement Régional, le FEDER. 14 structures seront retenues dans ce cadre.

La Carène-Saint-Nazaire Agglomération peut prétendre à une enveloppe financière réservée d'un montant provisionnel de 3 750 000 euros. Dans ce cadre, la Ville percevra une subvention d'un montant de 117 494 euros affectée aux travaux de rénovation du restaurant scolaire. Une délibération sera prise en ce sens par le Conseil Communautaire au premier semestre de cette année, et la recette ne sera pas inscrite au budget, tant qu'elle ne sera pas notifiée. La taxe d'aménagement d'un montant de 100 000 euros, était difficile à estimer. Elle était de 115 000 euros en 2024. Nous avons inscrit 100 000 euros par prudence.

Pour l'emprunt, la Commune prévoit de s'endetter en 2025, pour pouvoir réaliser l'entretien de son patrimoine et financer ses nouveaux projets. Un emprunt de 950 000 euros en 2025 portera au 1er janvier 2026, le capital restant dû de la dette à 5 931 395 euros, avec un taux moyen de 4 %.

C'est ce que je disais au moment des vœux en début d'année. Comme la Commune est désendettée, nous pouvons emprunter un petit peu moins que ce que nous remboursons en capital. De cette façon, nous continuerons de désendetter un tout petit peu la Ville. Nous n'avons plus besoin d'emprunter deux fois moins que le remboursement de la dette en capital. Cela nous permet d'avoir plus de marge de manœuvre, tout en restant une Commune en situation très saine.

Donc, c'est comme cela que nous pouvons nous permettre, aujourd'hui, d'emprunter jusqu'à 950 000 euros, sachant que nous remboursions un million d'euros de dette en capital. Nous ferons donc, un petit désendettement de 50 000 euros. Mais, le désendettement reste à l'ordre du jour.

Le focus sur la dette : il a déjà été dit plusieurs fois. Le capital restant dû au 1er janvier 2014 était de 12 023 000 euros, et au 1er janvier 2025, il est de 6 063 000 euros. Nous retrouvons le niveau d'endettement du 1er janvier 2008, de 6 034 000 euros. Vous avez des tableaux qui rappellent ces perspectives depuis 2008 et le résultat auquel nous sommes aujourd'hui parvenus, avec un profil de désendettement hors nouvel emprunt, avec une dette qui serait à moitié remboursée en 2027 et éteinte en 2042, s'il n'y avait pas de nouvel emprunt. L'endettement va rester stable, malgré un emprunt de 950 000 euros en 2025. Après, nous avons divers schémas de perspectives. Je vous en passe le détail.

Le focus sur l'épargne : Madame CARLIER nous en a longuement parlé. Je ne vais pas insister là-dessus. Madame CARLIER a parlé de l'endettement, du fonds de roulement, de la CAF. Donc, c'est inutile que j'insiste là-dessus.

Je remercie, encore une fois, les services et Madame HENRY tout particulièrement, pour le travail qui a été mené dans des circonstances très dégradées. Et malgré cela, nous pouvons nous féliciter des résultats qui ont été constatés et partagés par Madame CARLIER, qui ne sont pas « tombés du ciel », qui sont le résultat d'une action volontariste, accompagnée par les services, mais une action volontariste depuis 10 ans. Et, maintenant, nous pouvons dire que nous avons des perspectives. Même si le contexte national et international est très dégradé, le contexte local est assaini.

Et cela, c'est une bonne nouvelle. Même si nous sommes quand même inquiets, bien sûr, cela nous donne moins d'inquiétude sur les perspectives. Le seul enjeu va être de maintenir cette politique et de maintenir cette trajectoire « vertueuse ».

Il est très facile, et l'expérience nous le prouve, il est très facile et très rapide, de mettre une commune en difficulté financière. Comme le disait Madame RISICO, cela prend un an ou deux, et ensuite, il faut dix ans pour remettre une Commune en situation très favorable et cela demande beaucoup d'efforts.

Qui veut prendre la parole ?

Madame Christine MISIN

Merci Monsieur le Maire.

Je passe volontairement sur toute la partie « contexte international », tant il est compliqué aujourd'hui, de prévoir ce qui peut arriver demain, et vous l'avez dit en introduction.

Sur le plan national, ce qu'il nous faut retenir, c'est la dette publique de l'État non maîtrisée, à un niveau historique, 3 228 milliards d'euros. Et c'est dans ce contexte que le projet de Loi de Finances 2025 a été élaboré. Et pas sans mal d'ailleurs. Nous avons assisté, il faut bien le reconnaître, à un spectacle affligeant et je ménage mes propos. Laissant ainsi les collectivités, régions, départements et communes élaborer leur budget dans l'urgence, avec leur lot de mauvaises surprises.

Si le vote de la Loi de Finances 2025 était devenu une urgence. En revanche, nous allons passer le reste de l'année à en déplorer les incidences. Cette Loi de Finances 2025 est une occasion « ratée » d'appliquer une justice fiscale et de renforcer les services publics :

- Quand on sait que les ultra-riches et riches entreprises ont bénéficié de nombreuses mesures fiscales par Monsieur Macron, dont la baisse des impôts sur société, qui a représenté 11 milliards d'euros de manque à gagner par an pour l'État ;
- Quand on sait qu'ils ne contribuent pas à la hauteur de leurs moyens et qu'ils sont très peu taxés en France avec des impositions dégressives ;
- Quand on sait que 10 % de la fortune des plus riches du pays pourrait couvrir à elle seule l'objectif des 50 milliards d'économies fixés par le Gouvernement. Et là, on ne leur aurait pas demandé autant ;
- Quand on sait que la Direction Générale des Finances Publiques s'est alarmée de l'explosion, en 20 ans, de la richesse des 0,1 % des Français et l'augmentation des inégalités entre les plus riches et le reste de la population. Dans un contexte de pression budgétaire, ils auraient dû participer davantage à l'effort national.

Malheureusement, il a été fait le choix d'amputer divers budgets, dont le budget écologie après le coup de « rabot » l'an dernier. Ainsi, le « fonds vert » passera de 2,5 milliards à 1,15 milliards. Pour les collectivités, ce sont les rénovations énergétiques des bâtiments et toutes les adaptations nécessaires aux territoires face aux impacts du changement climatique qui ne verront pas le jour en 2025.

On oppose l'urgence budgétaire à l'urgence climatique. Combien de temps cela peut-il durer ? Je le disais l'an dernier, à la même période, lors du ROB 2024, on demande aux uns et aux autres, citoyens et collectivités, de prendre leur part de responsabilité et faire des efforts financiers nécessaires, au titre du redressement des comptes publics. Mais, derrière tous ces « coups de rabot » qu'inclut la Loi de Finances 2025, ce sont les collectivités, qui elles doivent tenir leur budget en équilibre, qui vont devoir faire des choix. In fine, moins d'aides pour les communes, c'est moins de services pour les citoyens, sauf à augmenter les impôts.

Concernant le budget communal, cela se traduit directement par un manque de moins 209 000 euros, vous l'avez dit Monsieur le Maire, sans compter les éventuelles subventions qui seront rabotées par le Département, la Région et l'Etat. Nous constatons que les reversements par Saint-Nazaire Agglo seront identiques à 2024, et nous nous en réjouissons.

Le programme d'investissement, pour 2 690 000 euros, ne révèle pas vraiment de grandes surprises, puisqu'il s'agit de la rénovation énergétique dont nous avons parlé les années précédentes, de la mise en conformité très attendue du restaurant scolaire, pour 523 000 euros, suite à un problème lié en 2021 à l'hygiène, qui avait été dénoncé et la fameuse place de l'hôtel de ville et son éclairage public. Apparemment, le chantier du cimetière, qui est estimé aujourd'hui à 1,3 million d'euros, sera géré par les prochains élus de 2026, comme la rénovation du clocher et la toiture de l'église pour 3,2 millions.

Nous notons un emprunt de 950 000 euros pour 2025 et une augmentation fiscale de 2 % en 2025 après les 6 % en 2024. Lors de la Commission Finances, concernant la dette, vous avez dit Monsieur le Maire : « Le job est assuré ». Effectivement, je le confirme, si l'objectif était la diminution de la dette, vous avez raison, vous avez « assuré le job ».

En revanche, dans vos orientations majeures pour 2025, lorsque vous écrivez « ... poursuivre la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants... », je veux quand même réagir. Nous vous avons alerté régulièrement, que ce soit sur l'existant à entretenir et à valoriser et sur certains aménagements ludiques et propres pour les jeux d'enfants, le parcours de santé, etc., qui pouvaient être réalisés à moindre coût, justement pour améliorer le cadre de vie communale. Constat est fait que nous avons peut-être été un peu entendus, puisqu'une offre de loisirs pour les jeunes va arriver en 2025, pour un montant de 150 000 euros. Concernant les moutons d'Ouessan, j'avoue que nous n'y avons pas pensé, mais pourquoi pas, je ne rentrerai pas dans le débat.

Pour terminer, ce que je voudrais surtout que l'on retienne, parce que les uns et les autres, on a toujours tendance à dire que « c'est moi qui ai raison », ce qui est surtout intéressant, c'est de connaître le ressenti des habitants. Et dernièrement, il y a eu un article qui y faisait justement référence. Je ne sais pas, peut-être que certains l'ont lu d'ailleurs.

Cet article concerne la Commune et le ressenti des habitants qui ont été interrogés. Et, je reprends juste quelques phrases : « ...400 nouveaux habitants entre 2015 et 2021, suite à des choix urbanistiques, les Ecottais, dictés par une mairie « divers droite », ... de nouveaux arrivants venus s'installer à Donges pour fuir les hausses du prix du logement à Saint-Nazaire et en Métropole Nantaise. L'attractivité, c'est bien le prix du logement. Les nouveaux arrivants partagent leur quotidien : travail, loisirs en dehors de la Ville. Ce qui revient régulièrement, c'est qu'il n'y a rien à faire ici. Donges est devenue surtout une « ville dortoir ». L'accessibilité est moins bonne aux services : santé, commerces, culture et loisirs. Et l'accès aux soins est devenu une épreuve pour un tiers des habitants qui n'ont pas de médecins traitants. Pour les gens interrogés, les commerces disparaissent, tout comme les services publics ». Et l'article se termine aussi en disant : « ... et la Ville qui sent n'est pas qu'une expression ». Cela, malheureusement, les élus ne le maîtrisent pas.

Il me paraît important de prendre conscience du ressenti de nos concitoyens, car sans doute, la poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants n'a peut-être pas été à la hauteur et que beaucoup reste à faire et restera à faire pour ceux qui reprendront les « manettes » en 2026.

Je voulais juste finir en disant que le document réalisé par Finances Actives est très complet et très intéressant. Merci.

Monsieur le Maire

Merci, Madame MISIN.

Tout d'abord, je vous donne acte que vous constatez que nous avons redressé les finances de la Ville, que nous avons fait un travail considérable depuis dix ans et que, ce travail porte ses fruits. Donc, je vous en remercie, parce que ce n'est pas fréquent et vous avez l'honnêteté de reconnaître que ce travail a été accompli comme il fallait. Encore une fois, ce n'est pas le fruit du hasard, cela ne s'est pas fait comme cela, cela a été un long travail et ce désendettement, nous allons pouvoir, dans les années qui viennent, mesurer les fruits qu'il nous apporte, mesurer les impacts positifs qu'il aura pour la Commune, quel que soit le contexte autour de nous. Donc, je tiens à vous en remercier.

Alors, bien sûr, sur le reste, je ne suis pas forcément d'accord avec vous. Surtout, je ne vais pas reprendre vos critiques, mais je constate, quand même, que vous n'avez pas de cohérence, je suis désolé.

Vous contestez le niveau de la dette, 3 200 milliards d'euros de dette, et vous avez raison, Madame MISIN, c'est une dette hors de contrôle. Nous sommes la « risée ». Ce n'est pas grave d'être la « risée », mais c'est qu'en plus, nous risquons de le payer très cher, en termes de taux d'intérêts.

Et, vous nous dites « en même temps » que les « économies » pourraient être trouvées par des hausses d'impôts ? Je suis désolé, une économie, ce n'est pas une hausse d'impôts. Une économie, c'est une baisse de dépenses. On ne fait pas une économie, en augmentant les impôts !

C'est la politique depuis 40 ans... Depuis 40 ans, on dit : « On va faire une économie. On va augmenter les impôts ». Et, comme cela, nous avons les taux d'imposition les plus élevés d'Europe, au-dessus du Danemark. Sauf que le Danemark, lui, il a des budgets en équilibre. Donc, il faut avoir le courage, que n'ont pas nos hommes politiques, quelles que soient leurs couleurs, de dire que nous avons des dépenses qui sont excessives, par rapport aux services rendus.

Nous avons des dépenses de santé et nous avons une crise de l'hôpital. Au niveau des soins, nous manquons de soignants, nous manquons de médecins, nous manquons de professionnels de santé. La crise des EHPAD, on n'en parle même pas... Nous avons des services publics délabrés. Au niveau de l'enseignement, nous avons des résultats PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) qui ne sont pas bons et qui ne sont pas bons au niveau international. Nous avons les dépenses les plus élevées d'Europe et nous avons le ressenti de la qualité des services publics le plus mauvais.

Alors, on se dit que ce n'est pas forcément une question de dépenses. Ce n'est pas parce que l'on ne dépense pas assez, c'est que l'on dépense mal. Quand vous comparez avec l'Allemagne, moi, je suis allé dans un hôpital allemand, à l'occasion d'un déplacement à CUNEWALDE, je suis allé aux urgences de l'hôpital de BAUTZEN. Là, il y avait un jeune Dongeois qui a été pris en charge immédiatement, je dis bien immédiatement. Il a été très bien soigné et cela a été immédiat. Il n'y avait pas « la queue » qu'il y a à l'hôpital de Saint-Nazaire.

Et pourtant, on dit que notre modèle Français de santé, c'est le meilleur d'Europe. Mais, il est où, « ce modèle » ? Parce qu'un modèle, c'est quelque chose que l'on a envie de reproduire ailleurs ! Aujourd'hui, j'ai l'impression que c'est un contre-modèle. Donc, il faut arrêter de « se gargariser ». Nous avons des services publics délabrés et nous avons le niveau de dépenses le plus élevé. Il y a quand même un souci quelque part, dans l'usage des dépenses. Il y a quand même un sérieux problème. Il y a peut-être trop de gens qui sont dans les bureaux et pas assez de gens qui sont devant les malades ou qui sont devant les élèves.

Il y a peut-être un souci et il faudrait qu'un jour, les politiques arrivent à sortir de leur « confort » et arrêtent de faire croire que l'on peut résoudre les maladies avec « du sirop à la fraise ». Ce n'est pas comme cela que l'on guérit les malades. On laisse la maladie s'étendre.

Voilà ce que je voulais dire sur la cohérence au niveau de la dette. Un jour, quand il faudra s'attaquer à la dette, ce n'est pas en augmentant encore, encore et encore... les dépenses et en augmentant les charges des particuliers et des entreprises.

Madame Christine MISIN

Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, que vous me trouviez incohérente, ce n'est pas très grave. C'est juste que je parlais de justice fiscale et je parlais de fiscalité sur les zéros riches, uniquement.

Monsieur le Maire

Alors là, c'est un autre objectif. Votre but, ce n'est pas de combattre l'endettement, c'est de répartir différemment les impôts. Les financiers internationaux ne veulent pas trop savoir qui paie les impôts, mais, ce qu'ils veulent savoir, c'est que les impôts sont payés et comment fait-on pour payer nos dettes. C'est cela le problème. Là, vous déviez sur une autre préoccupation. Mais l'urgence, elle n'est pas là, Madame MISIN, je suis désolé. L'urgence, c'est comment fait-on pour payer nos agents à la fin de l'année.

Ensuite, vous dites qu'il y a une urgence budgétaire qui entre en conflit avec une urgence climatique. Mais, ce n'est pas terminé, Madame MISIN, je suis désolé. Il y a aussi l'urgence militaire, parce qu'aujourd'hui, nous allons devoir réarmer.

Alors, peut-être que c'est « tant mieux » pour les Chantiers de Saint-Nazaire qui vont faire des porte-avions, parce qu'il va falloir se préparer à des guerres. Il faut le dire clairement. Vous voyez où nous en sommes, si nous avons perdu le soutien des Etats-Unis.

Nous allons retrouver ce que disait le Général de Gaulle, il y a 60 ans. Je suis désolé, mais, il avait quitté la structure intégrée de l'OTAN en 1966, en ne faisant pas confiance aux Américains, en disant : « Ils nous lâcheront un jour ou l'autre ». Maintenant, tout le monde s'en rend compte. Et, il va falloir réarmer au niveau européen et cela va être des dépenses supplémentaires.

Alors, avec le réarmement, l'effort budgétaire et l'urgence climatique, moi, je ne sais pas ce qui est le plus urgent. Est-ce que c'est de produire des avions, des chars, des canons et des obus ? Parce que l'on n'est même pas capable de produire les obus en quantité suffisante pour alimenter nos canons César. Quelle est la crise qui va nous heurter la première ? La crise climatique, la crise géopolitique, la crise militaire, la crise budgétaire. Je ne suis pas capable de vous le dire. En tout cas, tous les objectifs se télescopent. Alors, « oui », le budget se télescope.

Ensuite, je ne vais pas être trop long, nous allons revenir sur Donges. Vous nous parlez du cimetière. Eh bien « oui », aujourd'hui, les travaux du cimetière ne sont pas engagés, mais il y a des raisons particulières. J'ai déjà poussé un « coup de gueule » au moment des vœux, à propos des fameuses « normes ».

Un nouvel exemple : les normes au niveau du cimetière sur la définition des zones humides. Il y a eu une expertise des zones humides faite par SNCF Réseau, au moment du contournement ferroviaire. Il y a eu une première expertise des zones humides pour définir notre premier projet de cimetière. Et puis là, les services de l'État, la DDTM, nous a demandé de faire des analyses complémentaires pour les zones humides. Et là, nous venons d'avoir encore une réponse qui nous dit que « non », nous ne pouvons pas faire le cimetière à l'endroit où nous voulons le faire, parce que la définition des zones humides a changé, et qu'ils ont posé 13 piézomètres, etc... Donc, on finit par nous dire que nous n'avons pas le droit d'avoir un cimetière à Donges. Moi, je vais prendre un arrêté pour dire qu'il est interdit de mourir à Donges. « Non », mais au point où on en est...

Donc, ce n'est pas un problème financier qui nous fait différer ce problème du cimetière. Ce sont les attermoiements de la bureaucratie départementale de la Préfecture. Voilà, c'est ça.

Alors, quant aux dépenses du clocher de l'église, « oui », c'est une dépense anticipée. C'est pour cela que nous avons engagé la procédure de l'inscription aux Monuments Historiques pour obtenir la subvention et que nous poursuivons avec la demande de classement qui est en cours d'instance, avec le soutien des agents de la DRAC des Pays de la Loire, que nous pouvons remercier pour leur soutien constant.

Vous terminez en parlant du ressenti des Dongeois, sur le fait que Donges serait devenue une « ville dortoir », où il n'y a rien, où il ne se passe rien, etc... Et, qu'entre 2015 et 2021, nous aurions fait le choix, Mairie « divers droite », de devenir une « commune dortoir », avec la zone des Ecottais.

Je suis surpris, Madame MISIN, parce que les Ecottais 1, c'était le mandat de René DROLLON, les Ecottais 2, c'était vous, et les Ecottais 3, ne sont pas commencés... Alors, vous critiquez les Ecottais mais est-ce que vous êtes « pour » ou « contre » les Ecottais 2, puisque vous les avez faits, vous ? C'est vous qui aviez lancé cette zone des Ecottais 2. Les Ecottais 1, c'était nous, c'était René DROLLON et les Ecottais 2, c'était vous. Alors vous, vous avez le droit de faire les Ecottais 2 et vous voulez nous empêcher de faire les Ecottais 3. Je trouve cela relativement peu cohérent au niveau du message. Mais bon, ce n'est pas très grave.

Ce n'est pas un problème financier, d'ailleurs. Vous avez dévié, parce que, comme il n'y avait rien à dire sur les finances, vous avez cherché à dévier sur le « ressenti ». Mais, nous n'avons pas tous le même ressenti. Nous allons donc passer aux autres interventions.

Y a t'il d'autres interventions sur le ROB ?

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Nous avons compris sur « l'Europe », mais nous allons nous contenter du ROB, déjà, ce sera « pas mal ». Merci.

Quelques éléments... En effet, je ne reviendrai pas non plus sur les parties nationale et internationale. Nous savons combien les changements peuvent être quotidiens et instables. Nous l'avons vu, vous nous l'avez signalé en Commission, sur des courriers qui nous indiquaient que nous allions toucher des subventions et des dotations, et ensuite ils faisaient « machine arrière », suite aux changements de vote. Et, je rejoins sur ce que disait Madame MISIN, c'est qu'il y a déjà des délais assez courts pour pouvoir aller établir ces différents budgets. Et en plus, on se retrouve avec des informations qui vont dans un sens un jour, et dans l'autre sens la semaine qui suit.

Ce que l'on voit au niveau de ces éléments-là, sur la partie impôts, c'est la hausse qui est votée et qui représente 170 000 euros à peu près pour la Commune, 75 000 euros par rapport à l'augmentation des bases et 95 000 avec ce changement de taux. On ne parle bien là que de la part locale et on se doute que la Région et le Département vont eux aussi chercher à se servir, l'EPCI également. Et du coup, encore une fois, c'est toujours dommageable, même si la somme pourrait être relativement restreinte par habitant, étant donné qu'il y a une partie de l'industriel qui la paye également.

Sur le ROB, sur les orientations budgétaires, il n'y a pas beaucoup d'éléments. On fait avec les éléments contraints et ces nouvelles taxes qui arrivent, ces 209 000 euros qui viennent, une nouvelle fois de grever le budget. On voit que c'est un projet qui nous semble raisonnable en fin de mandat. On est à épurer quelques sujets. On parle de la mise aux normes du restaurant scolaire pour répondre à l'obligation légale. On parle de la mise à jour des équipements concernant la salle de sports, aussi bien par rapport au chauffage, pour demain, pour faire des économies, que le sol pour être bénéfique aux utilisateurs. On parle des travaux au niveau de la Mairie, tant pour l'éclairage que pour le chauffage, là aussi, pour demain, générer des économies. Ce sont autant de bonnes choses, en fin de mandat, pour épurer les sujets.

Comme le disait Madame MISIN, il y a encore des chantiers qui sont « sur le feu », des chantiers qu'il va falloir adresser. Les informations que vous venez de transmettre sur le cimetière sont d'autant plus inquiétantes. C'est que le million de budget, passera peut-être à deux demain, parce qu'il y aura d'autres installations, d'autres équipements... Donc, nous allons nous retrouver, grâce aux normes, à devoir dépenser et investir encore beaucoup plus d'argent de la part des Dongeois.

Toujours est-t-il que sur les perspectives à venir, si nous écartons tous les aléas qu'il peut y avoir au niveau des actualités... Je ne vais pas faire de « plan sur la comète » sur les décisions d'un TRUMP dans un bureau ovale. Malheureusement, nous allons plutôt travailler avec les éléments que nous avons réellement entre les mains aujourd'hui.

Les perspectives sont sereines pour le prochain mandat. Nous nous retrouvons, en effet, sur un mandat qui va commencer sur une fin de désendettement et c'est une bonne nouvelle pour engager des futurs projets. Une CAF qui est en progression également pour l'autofinancement des différents projets. C'est là aussi, une bonne nouvelle pour donner des perspectives et sortir de ces deux mandats de nécessaire austérité pour pouvoir revenir à un taux d'endettement raisonnable.

Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ?

Monsieur Vincent MIAULT

Vous ne souhaitez pas répondre à Ghislain ? Vous n'aviez pas de réponse.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Tant pis !

Monsieur Vincent MIAULT

Moi, je ne vais pas en rajouter beaucoup plus, sauf apporter quelques précisions qui me paraissent importantes. « Oui », l'incertitude au niveau géopolitique est encore plus prégnante à l'Ouest maintenant, depuis l'arrivée de TRUMP. Nous avons vite compris que ce qui n'était que des mots, il y a quelques mois, deviennent des réalités et risquent de bouleverser beaucoup de gens sur la planète. On se demande jusqu'où il ira.

L'année dernière, nous avons tendance à regarder vers l'Est, en se disant que l'Ukraine et le Proche-Orient étaient des menaces et on s'imaginait toujours que Trump ne reviendrait pas aux affaires. Et malgré tout, il est là et il va falloir faire avec. C'est très inquiétant. Moi, je trouve que c'est très inquiétant. Quand on est aussi « versatile » et aussi « acharné », pour ne pas dire « enragé » dans ses propos. Quand on parle d'annexer le Groenland ou des choses comme cela, on a affaire à un financier et on se demande quelles sont ses limites. Franchement, avoir à la tête d'un Etat aussi puissant une personne de ce type-là, c'est très inquiétant pour tout le monde entier.

Je voulais, moi aussi, saluer le fait que la Commune ait pu arriver au résultat qu'elle nous montre ce soir. Ce n'était pas facile. Je pense que nous étions tous à se dire qu'il aurait peut-être fallu moins de dix ans, parce que dix ans, cela a quand même été long et nous avions dans l'idée qu'il aurait peut-être fallu un peu moins de temps que cela. Et malgré tout, il a fallu attendre dix ans, parce que les concours, depuis bien des années, sont en train de s'amenuiser et nous voyons que cela continue encore.

Et moi, je serais encore peut-être plus pessimiste que vous sur ce qui risque de se passer, par rapport à la crise, par rapport à la dette française, parce qu'il nous est demandé des efforts, c'est sûr, mais quel va être le réel résultat de ces efforts ? Moi, je ne suis pas sûr qu'il ne faille pas aller beaucoup plus loin, sous pression de l'Europe, pour arriver à des résultats et véritablement impacter les régions, les départements, les communes, et à terme, les habitants de notre Commune aussi.

Je rejoins ce que disait Christine, sur la fiscalité et la justice fiscale, pour ne pas vouloir appliquer une justice un petit peu plus juste pour faire payer les plus riches et un petit peu moins les moins riches. En fait, on fait reporter la fiscalité sur les communes, puisqu'au dernier mot, on oblige les communes à augmenter leurs taux d'imposition pour arriver à « survivre ». Je suis assez pessimiste sur la capacité que l'on aura, ne serait-ce qu'à entretenir le mobilier urbain et améliorer le cadre de vie, parce que cela va être très compliqué. Heureusement, nous avons une situation qui est assainie, mais est-ce que cela suffira ? Je ne suis pas encore persuadé de cela.

Monsieur le Maire

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Il n'y en a pas.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➔ **PREND ACTE** de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour 2025 relatif au Budget général de la commune.

DELIBERATION N° 2

DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DANS LE CADRE DU FOND DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS : MULTI ACCUEIL DE DONGES

Monsieur le Maire

Il y a une modification que vous avez prise en compte sur table.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Contexte

Vu l'appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Fond de Modernisation des Equipements afin d'accompagner les collectivités sur des projets d'investissement ;

Vu l'éligibilité de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Bout' D'Chou pour prétendre à ce fond ;

Considérant les besoins actuels du multi accueil en termes d'amélioration des espaces d'activités à disposition des enfants ;

Considérant la nécessité d'optimiser son fonctionnement avec l'évolution du logiciel métier.

Proposition

Il est proposé de déposer un dossier de demande d'investissement auprès de la CAF afin de :

- Améliorer le logiciel métier et portail famille par une nouvelle version pour optimiser le fonctionnement de l'établissement ;
- Rénover l'espace vert (moyen/grand) au sein du multi accueil permettant une mise aux normes et une sécurisation des locaux et améliorer les espaces de stockage et du hall d'accueil pour permettre d'agrandir les espaces d'activités à disposition des enfants ;
- Adapter les locaux et le matériel contribuant à une meilleure qualité de vie au travail.

Le montant total prévisionnel du projet est estimé à 18 770 euros. Une demande de subvention de 15 016 euros, représentant 80 % du coût total du projet, est sollicitée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Le reste à charge pour la ville est de 3754 euros.

Le projet détaillé est transmis en annexe.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

- Approuver les termes du dossier ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la CAF pour une demande de subvention ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Est-ce que ce rapport appelle des questions ?

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Excusez-moi, la différence des 2 000 euros...

Monsieur le Maire

C'est la différence entre le « hors taxes » et le « toutes taxes comprises ».

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Ah d'accord, tout simplement.

Monsieur le Maire

Pour présenter une demande de subvention, on présente les chiffres hors-taxes. Parce que l'on n'obtient pas une subvention sur de la TVA.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** les termes du dossier ;
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant **A SOLLICITER** la CAF pour une demande de subvention ;
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant **A SIGNER** toute pièce afférente à ce dossier.

DELIBERATION N° 3

EXECUTION DU MARCHE PUBLIC 2021.002 : EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE DE LA POMMERAYE LOT N° 3 : GROS ŒUVRE ET MAÇONNERIE ATTRIBUE A LA SOCIETE SATEM : RENONCIATION PARTIELLE DE L'APPLICATION DES PENALITES DE RETARD

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Dans le cadre du marché 2021.002 Extension et restructuration de l'école de la Pommeraye, la Mairie de Donges a attribué le lot n° 3 Gros Œuvre à la Société SATEM. Le marché a été notifié le 02 juillet 2021 pour un montant de 545 000,00 € HT. Six avenants avec des plus et des moins-values ont porté le montant du marché à 557 148,75 € HT.

La réception des travaux devait avoir lieu le 08/11/2022 mais les travaux ont finalement été réceptionnés avec réserves le 17/02/2023, soit 3 mois et demi après la date prévisionnelle de réception.

Les retards notés par la maîtrise d'œuvre et l'OPC se sont traduits dans les états d'acompte du maître d'œuvre par l'imputation de 83 jours de pénalités de retard soit 33 200 € de pénalités et 800 € de pénalités pour absence aux réunions de chantier. Le 14 mars 2024, une réunion de conciliation se tenait en mairie. A cette occasion, le nombre de jours de pénalités étaient ramené de 83 à 15 soit 6000 €, les pénalités de 800 € pour absence aux réunions étaient maintenues.

Malgré cet échange, le 28/07/2023, la Société SATEM saisissait le Comité Consultatif Interrégional de Règlement à l'Amiable des Différends ou Litiges relatifs aux marchés publics pour désaccord avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage sur le montant des pénalités appliquées.

Après délibération, le CCIRA dans un rapport daté du 12 novembre 2024, propose de maintenir à la charge de la Société SATEM un montant toutes pénalités confondues à 5 000,00 € sur les 6 800,00 € discutés en réunion.

La commission finances réunie le 17 février dernier a émis un avis favorable.

Le rapport du CCIRA est joint en annexe.

Proposition

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- SUIVRE l'avis du Comité Consultatif Interrégional de Règlement à l'Amiable des Différends ou Litiges ;
- RENONCER partiellement à l'application des pénalités de retard à la Société SATEM, soit le montant de 1 800,00 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Vous avez en annexe, le rapport de ce Comité, qui est très globalement favorable à la présentation des faits que nous avons faite, puisqu'il relève que nous avons raison pour l'essentiel dans notre démarche, que nous avons été particulièrement bienveillants, mais que, malgré cette bienveillance, la société SATEM n'a pas accepté les décisions. Donc nous proposons simplement de sortir de ce contentieux, en entérinant la position du Comité Consultatif.

Est-ce que cela appelle des questions ou des interventions ?

Monsieur Vincent MIAULT

J'ai une question que je n'ai pas pensé à poser lors de la présentation de cette délibération en commission. Je voulais savoir si d'autres entreprises avaient été mises à l'amende, en lien avec un retard. Vous me dites « oui ». Elles ont donc payé ces amendes de pénalité de retard ?

Monsieur le Maire

« Oui », il y a une autre entreprise, la société qui était chargée de l'eau et de l'étanchéité, BATITECH, qui s'est vue appliquer les pénalités, qui n'a pas saisi le Comité Consultatif de Règlement Amiable, mais, nous pouvons peut-être encore avoir un contentieux avec cette entreprise sur le Décompte Général et Définitif, le DGD.

Il y a eu un problème que le Comité Consultatif avait relevé et que nous avons soulevé. Le problème était la maîtrise d'œuvre et l'OPC, qui ont été particulièrement défaillants. Et cela n'a pas facilité les choses. Je crois qu'il y a eu une réunion où les entreprises ont essayé de faire leur « tambouille » entre elles, pour essayer de s'arranger. Mais, nous n'y étions pas conviés et nous n'étions pas liés par leurs engagements entre elles. Enfin, il y a eu des problématiques.

Nous avons eu aussi un lot qui a dû être relancé, c'était la charpente métallique, je crois, parce que le titulaire avait fait faillite. Cela arrive. C'était un chantier qui a été problématique, qui a été très lourd en investissement et en temps. Heureusement, l'école est ouverte.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

« Oui », en effet, l'école est ouverte, avec beaucoup de retard. Nous voyons l'effort que la Mairie a déjà effectué par rapport aux sommes demandées. On réduit encore à nouveau et c'est dommageable de réduire encore ces pénalités, puisque ce sont des coûts pour la Commune, des coûts annexes très importants. Encore vaut-il mieux que l'entreprise paie les 5 000 euros plutôt qu'elle ne paie pas les 6 800 euros. À un moment ou à un autre, il va falloir aller quand même récupérer cet argent.

Ce que je voulais surtout signaler, c'est que l'on voit que, depuis, les services techniques de la Mairie ont pas mal évolué. Ils se sont restructurés et réorganisés. Nous leur souhaitons bon courage à ces nouvelles équipes, pour qu'il puisse y avoir des réussites et ne pas retomber dans ces dérives qui ont pu avoir lieu, non pas du fait de la Mairie, mais, en tout cas, sur les chantiers en règle générale et avec des impacts importants pour la Commune.

Monsieur le Maire

Merci.

Je voudrais préciser que les services de la Ville ne sont en rien responsables des problématiques qui ont eu lieu entre la maîtrise d'œuvre, l'OPC et les entreprises. Il y a eu un cadre qui est parti à la retraite et c'était un peu compliqué.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Il y a quand même un suivi de chantier à la charge des agents municipaux.

Monsieur le Maire

En tant que maître d'ouvrage, nous avons un certain nombre d'obligations, mais, nous avons aussi un maître d'œuvre et un OPC qui sont censés faire le lien, mais qui ne l'ont pas fait, et qui ont été une source de retard au lieu d'être une solution. Combien il y a-t-il eu de courriers recommandés ? Des frais de location de modulaires élevés qui étaient extrêmement chers et qu'il a fallu payer avec une dépense.

Bien sûr, les pénalités sont calculées par jour calendaire, mais quelquefois l'entreprise demande au juge de moduler, en disant que ces pénalités sont théoriques et qu'il n'y a pas de préjudice justifiant les pénalités. Le juge peut moduler en disant : « oui, en théorie, vous avez droit à cela, mais en réalité, comme il n'y a pas de préjudice, je réduis les pénalités ».

Mais là, nous avons des arguments pour maintenir les pénalités et pour les maintenir sans faire d'abattement. Je crois que nous avons une volonté de sortir de ce « guet-pied », parce que nous n'étions pas aidés par notre OPC et notre maître d'œuvre, qui eux, auraient dû nous fournir les arguments face aux entreprises et ce qu'ils n'ont pas fait. Le problème étant que quand nous avons choisi le maître d'œuvre, nous ne nous attendions pas à « tomber » sur celui que nous avons eu... Donc, effectivement, nous ferons attention.

Madame Christine MISIN

En fait, cette délibération, c'est pour valider une ristourne sur des pénalités, en complément d'une réduction qui a déjà été très importante. Et, vous dites quand même que les arguments existaient pour maintenir la pénalité. Donc, nous ne voterons pas cette délibération, parce qu'au départ, les pénalités étaient de 34 000 euros, elles sont passées à 6 800 euros et aujourd'hui, on veut les réduire à 5 000 euros. Je pense qu'à un moment donné, il faut un petit peu de cohérence et considérer que, quand une entreprise n'a pas fait le « job » correctement...

Elle a signé un cahier des charges en connaissance de cause et elle savait très bien que les pénalités allaient s'appliquer si elle ne le respectait pas. Je pense que la Commune n'est pas suffisamment « riche » pour se permettre, comme cela, de faire des ristournes sur des pénalités et des réductions. Donc, sur cette délibération, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle Madame MISIN que ce n'est pas nous qui avons décidé de fixer à 5 000 euros, c'est le Comité Consultatif Interrégional. Si vous voulez que l'on s'enkyste dans un nouveau contentieux au Tribunal Administratif, avec les frais qui s'y attachent et la mobilisation des services qui s'y attachent, je ne suis pas sûr que l'on retombe sur nos frais. Je connais trop bien le contentieux pour savoir qu'il faut parfois savoir l'éviter. Evidemment, nous pourrions avoir une position maximaliste, en disant : « Nous avons raison, donc nous allons aller jusqu'au bout et nous ne lâcherons rien ». Mais au final, vous savez, ce sera jugé dans 3 ans et, entre temps, les frais qui se seront écoulés...

Madame Christine MISIN

Sincèrement, vous pensez que la société serait allée au Tribunal et qu'elle aurait trouvé un juge qui aurait cédé ?

Monsieur le Maire

La société a exposé de l'argent, car elle a pris un avocat. Elle n'a pas saisi toute seule le Comité Consultatif, elle a pris un avocat spécialisé en marchés publics. Donc, elle était prête à dépenser. Et, vous n'avez pas vu les gens en réunions, ils étaient complètement « hystériques » et ils ne voulaient entendre aucun argument. Cela a été extrêmement compliqué. C'étaient des gens qui étaient procéduriers. Il y a des gens qui sont prêts à mettre la société en « carafe », du moment qu'ils estiment avoir raison et ils moquent des conséquences. Nous, nous n'allons pas les suivre sur ce terrain-là.

Donc, à un moment, il faut faire preuve d'un peu d'esprit de responsabilité et puis laisser faire. Ils ont saisi ce Comité Consultatif qui a rendu un avis, qui n'est pas forcément cohérent non plus, parce qu'il dit que nous avons raison et puis, il réduit un peu. Mais, je pense qu'il a voulu se débarrasser du dossier, en leur disant : « Acceptez et n'attaquez pas ».

Nous entérinons les choses, compte tenu qu'il n'y a pas grand-chose à gagner en continuant, en estimant que, parce que nous avons raison, nous devons aller jusqu'au bout, « non ». Je pense que le réel n'est malheureusement pas aussi simple, ni si binaire.

Est-ce qu'il y a une autre intervention ?

Monsieur Vincent MIAULT

Je voulais revenir sur ce qu'a dit Ghislain, tout à l'heure, par rapport au suivi de chantier. Effectivement, moi j'ai bien compris que c'était compliqué pour l'agent qui avait en charge le suivi du chantier, mais pas forcément parce que le chantier est compliqué, mais parce que sa charge de travail ne lui permettait pas forcément d'être suffisamment sur place.

Nous, nous avons vécu la construction de l'école maternelle, où Monsieur GRELIER, qui est aujourd'hui en retraite de la Commune, allait tous les jours sur le chantier, pour s'assurer que tout allait bien. Et, il y allait tous les jours et grâce à cela, nous avons réussi à éviter peut-être des retards, voire des malfaçons. Mais, cela demandait véritablement un travail de tous les jours et là, je ne suis pas sûr que Monsieur GIRAUDET était en capacité d'aller tous les jours sur le chantier.

Monsieur le Maire

Il n'avait pas d'autre chantier à suivre ?

Monsieur Vincent MIAULT

Il n'avait pas ce travail-là.

Monsieur le Maire

Ah bon ?

En tout cas, je crois que l'exemple de l'école maternelle n'est pas forcément le bon exemple du bon suivi de chantier, parce que ce n'est pas cela qui a permis d'éviter les dérapages financiers du projet, de 3,5 millions à 6 millions d'euros !

Et les malfaçons... nous pourrions reparler des sanitaires ou des murs non lavables... Je crois que ce n'était pas le bon exemple ! Mais je referme tout de suite la parenthèse.

Donc, nous revenons sur le sujet de ces pénalités de retard.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Cette fois c'est « non » donc nous allons passer au vote.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

20 POUR

Et

7 ABSTENTIONS

(Monsieur Mikaël DELALANDE, Madame Christine MISIN, Monsieur Alain PABOIS, Madame Joséphine DAVID, Messieurs Vincent MIAULT, Yvonnick PERRIN et Ghislain BAUDICHAUD)

➔ **DECIDE** de renoncer partiellement à l'application des pénalités de retard à la Société SATEM ;

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A SIGNER** tous les actes nécessaires pour la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération.

DELIBERATION N° 4
CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DES SITES INDUSTRIELS
DE DONGES : ECHANGE AVEC SNCF RESEAU DE TERRAINS
AUX ABORDS DU TRACE PERMETTANT D'ACCEDER A LA
HALTE FERROVIAIRE ET AUX ESPACES COMMUNS LA BORDANT

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Afin de mener à bien le chantier du contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, SNCF Réseau a dû acquérir de nombreuses parcelles à l'intérieur de l'emplacement réservé prévu à cet effet.

Le chantier est désormais totalement achevé y compris la reprise des plantations affectées par la sécheresse 2023 ainsi que l'entretien des abords de la halte.

Comme prévu dès l'origine, SNCF Réseau doit donc procéder à la rétrocession d'un certain nombre de terrains à différentes personnes privées ou personnes morales privées ou publiques dont la commune de Donges. Sont également concernés le département de Loire-Atlantique au titre de la gestion des RD 4 et 100, Saint-Nazaire Agglomération pour certains ouvrages de gestion des eaux pluviales et la société TotalEnergies pour l'accès à la raffinerie.

Pour la commune de Donges, il s'agit d'acquérir, pour en assurer la gestion et l'entretien, les abords et les accès nord et sud de la halte ferroviaire, l'emprise d'un chemin créé à l'Est du contournement pour pallier à la suppression d'un passage à niveau, la frange sud du cimetière et l'angle des rues Pasteur et Pierre de Parscau du Plessix. L'ensemble des parcelles concernées sont listées dans le tableau joint pour une superficie totale de 30 592 m².

Quelques parcelles communales situées aux abords immédiats de l'infrastructure ferroviaire sont également à céder à SNCF réseau pour une superficie totale de 1206 m². Le solde à acquérir pour la commune s'élève ainsi à 29 386 m².

Les différents plans ci-joints montrent par une couleur bleu foncé les différentes parcelles qui reviennent en propriété à la commune, certaines lui appartenant déjà au titre du domaine public communal.

Proposition

Il est proposé d'approuver l'échange de parcelles, à titre gratuit, à intervenir entre SNCF Réseau et la commune de Donges suivant le tableau et les plans ci-joint, soit 30 592 m² de terrain à acquérir et 1 206 m² de terrain à céder.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Daniel.

Est-ce que cela appelle des questions ou des prises de parole ? Non. Donc nous allons passer au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- ➔ **APPROUVE** l'échange de parcelles, à titre gratuit, à intervenir entre SNCF Réseau et la commune de Donges suivant tableau et plans ci-joint, soit 30 592 m² de terrain à acquérir et 1 206 m² de terrain à céder ;
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de l'acte notarié correspondant.

DELIBERATION N° 5

LA POMMERAYE : CESSION DE PLUSIEURS PARCELLES AU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE EN VUE DE PERMETTRE LA REALISATION DE MESURES COMPENSATOIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE CARREFOUR GIRATOIRE

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Le Département de Loire-Atlantique va aménager courant 2025 le carrefour de la Pommeraye, au croisement de la RD 773, de la RD 4 et de la rue de la Divatte, en carrefour giratoire.

Dans les fossés et les talus situés à proximité immédiate, le milieu naturel héberge une plante et un papillon protégés, le Peucedan officinal et la Noctuelle des Peucedans, ce dernier étant classé « papillon protégé d'intérêt communautaire rare ». Ces deux espèces sont incluses dans une zone de protection de biotope à l'intérieur de laquelle tous travaux sont interdits et où les opérations de fauche sont strictement encadrées.

Bien que le projet de carrefour giratoire soit limité à l'emprise strictement nécessaire pour en limiter l'impact, il est nécessaire de compenser l'atteinte faite à ces deux espèces protégées en réalisant une mesure compensatoire à proximité immédiate du site consistant à réimplanter la plante hôte de la Noctuelle des Peucedans. Cette mesure implique qu'une gestion de l'espace accueillant ses espèces protégées soit mise en œuvre pour assurer la pérennité de la protection dans le temps.

Proposition

Dans le cadre du projet de carrefour giratoire à la Pommeraye, il est proposé d'approuver la cession au Département de Loire-Atlantique, maître d'ouvrage du projet, des parcelles nécessaires à la mise en œuvre de cette protection, cadastrées section ZI 195p, 197p, 75p, 199p et 216p pour une superficie approximative de 3 500 m², pour un euro symbolique, suivant plan ci-joint, étant précisé que les frais de géomètre sont à la charge du département.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Daniel.

C'est une bonne nouvelle pour tous les riverains du « nord » de Donges et au-delà que la réalisation annoncée du giratoire de la Pommeraye, et que le Département maintienne cette année, cet ouvrage, malgré ses difficultés financières. C'est vraiment une priorité que nous constatons tous les jours, le matin et le soir, compte tenu des risques, compte tenu des accidents qui ont encore eu lieu, il n'y a pas très longtemps, un week-end, sur ce carrefour.

Malgré la présence de cette plante protégée et de ce papillon protégé, le Département se lance dans les travaux, que nous espérons achevés d'ici la fin de l'année. Mais, comme il y a ce papillon et cette plante, le Département a besoin des terrains communaux situés en face de l'Evidence et près du tunnel. C'est la raison pour laquelle, nous les lui cédon, afin qu'il réalise des mesures compensatoires sur cette plante hébergeant le papillon « Noctuelle des Peucédans ».

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Vincent MIAULT

Ce n'est pas véritablement une question, mais c'est plutôt une proposition qui a été faite à la Commission Urbanisme de mardi dernier. Il va y avoir un accès plus fluide, vers la Pommeraie en venant de Donges, et nous nous posions la question, après peut-être, une fois que l'on aura véritablement perçu l'intensité des trafics autour de la Pommeraie, de voir s'il n'y aurait pas des panneaux « sens interdit » à poser dans le village, en accord avec les riverains aussi, pour un peu apaiser la vitesse, notamment dans ce que l'on appelle l'actuelle sortie vers la Pommeraie.

Cela pourrait peut-être améliorer la sécurité, plutôt que de mettre des « chicanes » et des « dos d'ânes » partout. Il faudrait éviter que les gens qui viendraient de Donges pour aller dans le centre de la Pommeraie, à l'école par exemple, sortent par le rond-point, et qu'ils ne prennent pas cette bretelle, qui normalement aurait pu rester ouverte, mais que l'on pourrait très bien décider de fermer et de laisser en « sens unique » uniquement pour les riverains. Donc, à voir dans le temps et avec les riverains notamment.

Monsieur le Maire

Vous voulez faire un peu comme à la Ferrière à PRINQUIAU, un « sens interdit sauf riverains », des deux côtés.

Monsieur Vincent MIAULT

Il ne faut pas non plus le faire, dès la réalisation du rond-point. Il faut attendre de voir ce que peuvent devenir les habitudes, etc... pour voir si les riverains continuent de dire : « Cela continue à passer chez nous à une vitesse « folle » », ce serait une solution, voilà.

Monsieur le Maire

Après, il faudra quand même que le giratoire soit mis en service pour que l'on mesure l'impact sur le trafic. Est-ce que l'accès à l'école sera facilité par le futur giratoire ? Nous pouvons le souhaiter. Normalement, cela devrait faciliter les choses, mais je pense qu'il faudra que l'on soit dans la concertation avec les riverains de la Pommeraye et puis que l'on soit dans l'observation aussi des flux. Nous retenons la proposition, tout en sachant que nous verrons cela au moment de la réception des travaux.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** la cession au Département de Loire-Atlantique, des parcelles nécessaires à la mise en œuvre de cette protection, cadastrées section ZI 195p, 197p, 75p,199p et 216p pour une superficie approximative de 3 500 m², pour un euro symbolique, suivant plan ci-joint, étant précisé que les frais de géomètre sont à la charge du département,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature des documents relatifs à la division de ces parcelles,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de l'acte notarié correspondant.

DELIBERATION N° 6

RUE DE LA SORBONNE : ACQUISITION D'UNE PARCELLE NON BATIE EN VUE DE REGULARISER UNE SITUATION DE FAIT

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

A l'occasion d'une division parcellaire en vue de diviser une propriété bâtie sise rue de la Sorbonne au droit du numéro 14 bis, il s'est avéré qu'il existait une discordance entre la limite réelle du terrain matérialisée par un fossé d'écoulement des eaux pluviales et le cadastre.

Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation, en procédant à l'acquisition auprès de la SCI Lalande représentée par Monsieur Bruno Lalande des parcelles cadastrées section BM n° 1560, 1561, 1564, 1565 et 1567 et 1568 pour un total de 113 m².

Proposition

Il est proposé d'approuver l'acquisition auprès de la SCI Lalande des parcelles cadastrées section BM n° 1560, 1561, 1564, 1565, 1567 et 1568 sises 14 bis rue de la Sorbonne suivant plan ci-joint d'une superficie totale de 113 m² au prix de 10 €/m², suivant l'accord fourni en ce sens par le cédant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci, Daniel.

Est-ce que cela appelle des questions ? Non. Donc nous allons passer au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

➔ **APPROUVE** l'acquisition auprès de la SCI Lalande des parcelles cadastrées section BM n° 1560, 1561, 1564, 1565, 1567 et 1568 sises 14 rue de la Sorbonne suivant plan ci-joint d'une superficie de 113 m² au prix de 10 €/m² soit 1130 m²,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de l'acte notarié correspondant.

DELIBERATION N° 7 DENOMINATION DE VOIES EXISTANTES DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DE L'ADRESSAGE : VILLAGES DE ER, HELE, LA DIGUENAI, KER DAVID, L'ARDIVAIS, LA MAILLARDAIS ET LE HAMEAUX DE LA DUCHEE, LA CARREE

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Pour des raisons de sécurité et pour permettre un adressage correct des bâtiments présents sur le territoire communal, il est nécessaire que chaque bâtiment soit rattaché à une voie existante ce qui suppose que celle-ci soit dénommée. Depuis 2021 la commune de Donges a engagé un important travail de dénomination des voies existantes.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de dénommer l'ensemble des voies repérées aux plans ci-joint correspondant au hameau de la Duchée et au village de Er :

N° de voie (cf.plan)	Nom proposé	Début de la voie	Fin de la voie	Statut
1	Route de Pontchâteau	Giratoire des Six Croix	Limite communale avec Besné	RD 773
2	Chemin de la Maillardais	Route de Pontchâteau	impasse	Voie communale/ chemin rural
3	Route de Ker David	Route de Pontchâteau	Pont de l'Ardivais	Voie communale
4	Chemin de la Gelinette	Route de Pontchâteau	Route de Ker David	Voie communale
5	La Chaussée de l'Ardivais	Route de Pontchâteau	impasse	Voie communale
6	Passage de Hélé	Route de Hélé	Route de Hélé	Voie communale
7	Route de Hélé	Route de Pontchâteau	Route du Prieuré d'Er	Voie communale
8	Chemin de la Sauzète	Route du Prieuré d'Er	RD 773	Voie communale
9	Chemin de la Diguénais	Route de Hélé	RD 773	Voie communale/ chemin rural
10	Chemin du Bois aux Moines	Chemin de la Diguénais	impasse	Voie communale/ chemin rural
11	Chemin des Oliviers	Chemin de la Diguénais	Chemin du Bois aux Moines	Voie privée
12	Chemin de la Cour d'Er	Route du Prieuré d'Er	Route du Prieuré d'Er	Voie communale/ chemin rural
13	Chemin de la Chaussée d'Er	Route du Prieuré d'Er	impasse	Chemin rural

14	Chemin des Rivières	Chemin de Sauzète	impasse	Chemin d'exploitation
15	Impasse des Rivières	Route de Hélé	Impasse	Voie privée
16	Route du Prieuré d'Er	Route de Hélé	Limite communale avec Crossac	Voie communale
17	Impasse de la Diguénais	Chemin du Bois au Moine	impasse	Voie privée
18	Chemin de la Carrée	RD 773	Impasse	Voie communale/ chemin rural
19	Chemin de la Close Bureau	RD 773	Impasse	Voie communale/ chemin rural
20	Chemin de la Duchée	Chemin de la Carrée	RD 773	Voie communale
21	Chemin des Glaïeuls	Chemin de la Duchée	Impasse	Voie communale/ chemin rural

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci, Daniel.

Je rappelle deux points très rapidement.

Premier point, nous sommes dans l'obligation de dénommer toutes les voies, de par la loi. Et, nous sommes même en retard. Mais, nous devons le faire, d'abord, parce que c'est la loi et ensuite, parce que la loi a été faite pour faciliter la géolocalisation des adresses par rapport aux services de secours, par rapport aux livraisons et autres... Donc, nous n'avons pas le choix que de dénommer toutes nos voies et toutes nos habitations.

Deuxièmement, dans les quartiers concernés, nous avons essayé de « coller » au plus proche des noms de lieux dits existants, pour éviter de perturber les choses. Voilà, c'est ce que je voulais dire.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

Comme je l'ai indiqué à la Commission d'Urbanisme, nous allons voter cette délibération. J'avais critiqué un petit peu le changement de nom sur le village de la Sencie ou ailleurs, qu'il y avait des noms de villages qui pouvaient disparaître. Là, ce n'est pas le cas, comme vous venez de l'indiquer. J'ai pu discuter avec des gens de Er qui approuvent justement le fait de pouvoir garder ces noms.

Par contre, ce que je disais en Commission Urbanisme, c'est qu'il faut quand même veiller à pouvoir aider les gens à faire des changements d'adresse. Madame HENRY me signifiait qu'il y avait trois points d'assistance au numérique : la Médiathèque, l'OSCD et le CCAS. Je pense que c'est un point important, qu'il faudra peut-être mettre dans le bulletin municipal, parce qu'il y a des administrations qui vont changer automatiquement les adresses, mais pas toutes. Je pense notamment aux changements sur les cartes grises, ce n'est pas forcément une procédure simple et facile. Parfois, cela fonctionne et parfois cela ne fonctionne pas. Il faut pouvoir interpeller des agents de Préfecture.

Donc, je pense que c'est important de pouvoir dire aux gens de Er que l'on peut les assister. Et puis, nous avons aussi parlé des numéros, donc rappelez à la population que la Commune met à disposition les numéros et que l'on peut en avoir en quantité.

Monsieur le Maire

Merci.

En relisant la liste, je me permettrai de vous proposer d'approuver une correction. C'est très simple. Le « Bois-au-Moine », historiquement, il n'y avait qu'un seul moine. Donc ce n'est pas au pluriel, c'est au singulier.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

C'est juste une remarque. Entre « l'Impasse des Rivières » et « le Chemin des Rivières », cela peut être source de confusion entre les deux. Il n'y a pas grand-chose à chaque fois.

Monsieur le Maire

C'est à partir du moment où c'est une « excroissance », une impasse, qui est dans une rue. Nous avons fait aussi une « impasse de L'Aubinais », pour maintenir le nom. Parce que, quand c'est une impasse, on ne peut pas lui donner les mêmes numéros que la rue principale, parce que c'est une excroissance. Sinon, cela nous obligeait à trouver un nom que l'on n'avait pas avec toute la bonne volonté que l'on a. Moi, j'ai cherché dans le Cadastre Napoléonien, et je n'ai pas trouvé cet endroit-là. Nous avons considéré l'idée de mettre le chemin et l'impasse, parce que le préjudice n'allait pas être très grand, parce que nous serons vraiment à proximité. Il n'y a que quatre maisons.

L'endroit où c'était le plus dur de trouver le nom, c'était à la « Duchée », parce que là, il y avait la « Carrée » qui était connue, il y avait la « Duchée » qui était connue, il y avait les « Glaïeux » qui était le nom de l'ancien restaurant de la « Duchée », mais qui s'appelait « les Glaïeux ». Mais pour le chemin qui est au milieu, il a fallu aller loin dans le cadastre pour trouver le nom...

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➔ **DECIDE DE DENOMMER** l'ensemble des voies du village d'Er et du hameau de la Duchée :

N° de voie (cf.plan)	Nom proposé	Début de la voie	Fin de la voie	Statut
1	Route de Pontchâteau	Giratoire des Six Croix	Limite communale avec Besné	RD 773
2	Chemin de la Maillardais	Route de Pontchâteau	impasse	Voie communale/chemin rural
3	Route de Ker David	Route de Pontchâteau	Pont de l'Ardivais	Voie communale
4	Chemin de la Gelinette	Route de Pontchâteau	Route de Ker David	Voie communale
5	La Chaussée de l'Ardivais	Route de Pontchâteau	impasse	Voie communale
6	Passage de Hélé	Route de Hélé	Route de Hélé	Voie communale
7	Route de Hélé	Route de Pontchâteau	Route du Prieuré d'Er	Voie communale
8	Chemin de la Sauzète	Route du Prieuré d'Er	RD 773	Voie communale
9	Chemin de la Digenais	Route de Hélé	RD 773	Voie communale/chemin rural

10	Chemin du Bois aux Moines	Chemin de la Diguenais	impasse	Voie communale/ chemin rural
11	Chemin des Oliviers	Chemin de la Diguenais	Chemin du Bois aux Moines	Voie privée
12	Chemin de la Cour d'Er	Route du Prieuré d'Er	Route du Prieuré d'Er	Voie communale/ chemin rural
13	Chemin de la Chaussée d'Er	Route du Prieuré d'Er	impasse	Chemin rural
14	Chemin des Rivières	Chemin de Sauzète	impasse	Chemin d'exploitation
15	Impasse des Rivières	Route de Hélé	Impasse	Voie privée
16	Route du Prieuré d'Er	Route de Hélé	Limite communale avec Crossac	Voie communale
17	Impasse de la Diguenais	Chemin du Bois au Moine	impasse	Voie privée
18	Chemin de la Carrée	RD 773	Impasse	Voie communale/ chemin rural
19	Chemin de la Close Bureau	RD 773	Impasse	Voie communale/ chemin rural
20	Chemin de la Duchée	Chemin de la Carrée	RD 773	Voie communale
21	Chemin des Glaieuls	Chemin de la Duchée	Impasse	Voie communale/ chemin rural

DELIBERATION N° 8

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PORTANT SUR LE RESEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS (RASED) CONCLUE AVEC LES COMMUNES DE LA CIRCONSCRIPTION DE PONT-CHATEAU

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

Contexte

Vu l'article L212-4 du Code de l'Éducation stipulant que la Commune a la charge des écoles publiques,

Vu la délibération n° 2017-22, en date du 14 mars 2017, autorisant Monsieur le Maire à signer une convention portant sur le Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés (RASED), avec les Maires des communes de la circonscription de Pont-Château, à savoir Avessac, Besné, Crossac, Donges, Drefféac, Fégréac, Guenrouët, Quilly, Ste-Anne-sur-Brivet, St-Gildas-des-Bois et St-Nicolas-de-Redon. Cette convention définit les critères de participation des communes aux frais de fonctionnement du RASED.

Vu la délibération n° 2018-133, en date du 13 novembre 2018, autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention portant sur le RASED, conclue avec les communes de la circonscription de Pont-Château.

Proposition

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécifiques aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficulté scolaire, grâce à un accompagnement spécifique et du matériel pédagogique adapté aux besoins des enfants.

On compte trois antennes d'accueil RASED situées sur le secteur : une à Donges, une à Saint-Gildas-des-Bois et une à Pont-Château. Depuis quelques années, la commune de Pont-Château coordonne la gestion administrative du réseau.

Pour l'année 2023, le coût total des charges liées au RASED s'élève à 4 374,80 €. Chaque commune en finance une partie. Ainsi, la participation de la commune de Pont-Château s'élève à 1051,05 € (1,65€ par élève scolarisé dans une des écoles publiques de la Commune).

Considérant le changement de Commune d'accueil d'une des trois antennes RASED (Fégréac vers St-Gildas-des-Bois) et l'arrivée à échéance de la convention portant sur le RASED conclue avec les communes de la circonscription de Pont-Château, il est proposé de la renouveler.

Pièce annexe : Convention portant sur le Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) conclue avec les communes de la circonscription de Pont-Château

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

- Autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention portant sur le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, conclue avec les Communes de la circonscription de Pont-Château, annexée à la présente, ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Yvelyne.

Comme il est indiqué, c'est le renouvellement d'une convention sur un dispositif qui fonctionne bien entre communes. Donc, cela ne pose pas de problème particulier.

La seule remarque que je peux faire, c'est quand vous regardez la liste des communes, cela vous indique quel est le secteur de la circonscription dont nous dépendons. C'est une circonscription un peu « biscornue », puisqu'elle part de Donges et finit à Saint-Nicolas-de-Redon... C'est un « drôle » de territoire, alors que nous sommes à côté de Saint-Nazaire. Il n'y a ni Savenay, ni Saint-Nazaire, ni Montoir, et l'on se retrouve dans une longue bande de communes, qui va de Donges à Saint-Nicolas-de-Redon. C'est quand même un territoire un peu étrange. Mais bon, c'est comme cela.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention ? Non. Donc je vous propose de passer au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A CONCLURE** la convention portant sur le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, conclue avec les Communes de la circonscription de Pont-Château, annexée à la présente ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale ;

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, **A EFFECTUER** toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 9

CONVENTION DE REFACTURATION DU POSTE DE CHARGE DE COOPERATION POUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA CAF DE LOIRE ATLANTIQUE 2022 - 2026

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

Contexte

La CARENE, les communes de Besné, Donges, La Chapelle des Marais, Montoir de Bretagne, Pornichet, Saint-André-Des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire et Trignac ont approuvé la Convention Territoriale Globale « C.T.G. » 2022-2026 avec la Caisse des Allocations Familiales de Loire Atlantique.

La C.T.G. est depuis cette date le nouveau support qui sert de financement aux communes en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse. Sa dimension intercommunale est nouvelle et vise à permettre une approche globale afin de mieux accompagner le territoire dans les services proposés aux familles.

Pour cela, elle prend appui sur diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La C.T.G. porte sur les 4 domaines d'activités suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

Dans cette convention, l'article 3 précise que la CARENE s'engage à la création d'un poste de chargé de coopération pour assurer l'animation et la coordination du dispositif. La C.A.F. s'engage à accorder un financement de même niveau et les 10 communes complètent le financement selon leur poids de population.

Pour rappel, les missions confiées au poste de chargé de coopération sont les suivantes :

- Animer, en lien avec les chargés de coopération de chaque commune, le travail partenarial entre les Villes, les acteurs éducatifs, la CAF.
- Etre force de propositions, être la personne référente pour les communes, assurer une fonction de veille.

- Consolider le travail transversal entre les 10 communes dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.
- Contribuer à la mise en réseau des professionnels du territoire.

Proposition

La Convention Territoriale Globale 2022-2026 ne constitue pas une prise de compétence communautaire en ce qui concerne les domaines d'activités cités précédemment. Chaque commune poursuivra ses actions, ses projets et la mise en œuvre de ses politiques publiques. Elles prendront appui sur les réflexions et les actions engagées au titre de la CTG pour enrichir leur offre dans une dimension intercommunale (ex : formation, conférence, forum, étude diagnostic, etc...).

Le poste de chargé de coopération a été occupé de juin 2023 à janvier 2024. Seule l'année 2023 fait l'objet d'une facturation aux 10 communes sur la base du poids de population (voir en annexe). La CARENE et la CAF accorde une participation annuelle réciproque de 24 000 €, soit un total de 48 000€.

Conformément à l'article 3 de la CTG, les 10 communes financent la différence entre ce montant et le coût réel supporté par la CARENE comme employeur. La convention de refacturation est jointe en annexe.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

- approuver la convention de facturation du chargé de coopération C.T.G. pour l'année 2025,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Yveline.

Y a-t-il des questions ?

J'ai déjà eu l'occasion de dire ici à la CARENE ce que je pensais de la CTG... Nous voyons la complexité du dispositif, tout cela pour pas grand-chose, mais bon, cela fait partie aussi des « normes ».

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Non. Nous allons passer au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** la convention de facturation du chargé de coopération C.T.G. pour l'année 2025,

➔ **AUTORISE** le Maire ou son représentant **A SIGNER** cette convention.

DELIBERATION N° 10

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A CONCLURE AVEC LES COMMUNES DE DONGES ET DE BESNE : TRANSPORTS PERISCOLAIRES VERS LES PISCINES ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Rapporteur : Madame Yveline LECAMP

Contexte

La CARENE, de par ses compétences, assure la gestion de cinq piscines implantées sur son territoire, dont la piscine de Donges.

Dans le cadre de l'entretien de ce patrimoine, des travaux de réhabilitation de la piscine de Donges ont été réalisés depuis septembre 2022 entraînant la fermeture de l'établissement.

Cette fermeture a obligé certaines communes à emmener les scolaires des écoles primaires à leurs cours de natation dans un autre établissement plus éloigné, engendrant des frais supplémentaires de transport.

Par délibération du Bureau Communautaire en date du 4 juillet 2023, un premier protocole d'indemnisation a été conclu avec les communes de Donges, de Trignac et de Besné pour l'année scolaire 2022-2023.

Dans la mesure où la réouverture de l'espace aquatique Neptune de Donges a été décalée au 4 novembre 2024, suite au chantier de réhabilitation relevant de la CARENE, un deuxième protocole d'accord a été négocié pour l'année scolaire 2023-2024.

Les communes concernées par ce deuxième protocole, sont les communes de Donges et de Besné.

Considérant qu'il ne serait pas normal de laisser à la charge de ces communes ces frais supplémentaires indépendant de leur volonté, la CARENE souhaite indemniser ces communes des coûts supplémentaires dus à la prolongation du chantier de la piscine de Donges.

Le protocole, joint en annexe, précise les modalités de calcul de l'évaluation de ces charges supplémentaires et les engagements des parties.

Les montants des dédommagements sont les suivants :

Donges	13 698.41 €
Besné	512.00 €

Le protocole est joint en annexe.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

- Approuver le protocole d'accord entre la CARENE et les Communes de Donges et de Besné,
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit protocole et tout document y afférent.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Yveline.

Est-ce qu'il y a des questions ou des prises de parole ? Non, donc nous allons voter sur cette délibération.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** le protocole d'accord entre la CARENE et les Communes de Donges et de Besné ;

➔ **AUTORISE** le Maire ou son représentant **A SIGNER** ledit protocole et tout document y afférent.

DELIBERATION N° 11

COURS DE THEATRE : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « MAISON DES MOTS ET DES IMAGES » FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Didier RIAUD

Exposé

La commune souhaite maintenir les cours de théâtre avec l'association la « Maison des Mots et des Images ». La proposition sera assurée par leur compagnie professionnelle spécialisée dans les spectacles pour le jeune public « L'Atelier du Livre qui Rêve ».

Ces cours se dérouleront à DONGES, dans l'Espace Renaissance, 4 ter rue Boulay-Paty.

Ils auront lieu le Mardi et sont fixés sur le calendrier scolaire :

- de 17h à 18h15 pour les enfants de 6 à 10 ans
- de 18h30 à 19h45 pour les pré-adolescents de 11 à 14 ans
- de 19h à 21h pour les adolescents de plus de 14 ans

Le budget est convenu pour l'année civile 2025 à hauteur de :

- 15 500€ (détail cf convention) comprenant l'ensemble des frais (cachets des comédiens, du technicien, des charges sociales et transport).

La compagnie « L'Atelier du Livre qui Rêve » s'engagera aussi à produire un spectacle de fin d'année pour les plus jeunes à destination des parents, représentant le travail des différents cours.

Ce budget est stable depuis 7 ans. Cette année, une augmentation de la subvention de 500€ par rapport aux années précédentes permettra de gérer les frais pour la création des 4 spectacles de fin d'année (location costume, pressing, goûté pour les 50 à 60 acteurs en herbe).

Fixation des tarifs :

Dans ce cadre, la commune maintient une participation des familles selon le tarif suivant :

- 65 € par enfant, sur trois trimestres - Régie des Affaires Culturelles.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention qui prendra effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 1 an. Cette convention peut être reconduite pour les années suivantes dans la limite de 3 ans.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci.

Nous connaissons tous la Maison des Mots et des Images de L'Atelier du Livre qui Rêve, c'est l'aspect positif de ces cours de théâtre. Nous reconduisons quelque chose qui fait partie maintenant des « meubles » de l'Espace Renaissance.

S'il n'y a pas de prises de parole, ni de questions, nous allons passer au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention avec l'association la « Maison des Mots et des Images » relative à l'instauration de cours de théâtre ;
- ➔ **PRECISE** que la subvention de la commune s'établit à 15 500 € ;
- ➔ **FIXE** le tarif des participations des familles à 65 €, sur trois trimestres.

DELIBERATION N° 12

CINE-DONGES : APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Didier RIAUD

Exposé

Depuis sa création en 1994, l'Espace Renaissance cumule des fonctions de salle de spectacle et salle de cinéma.

Dès l'origine, la fonction de salle de cinéma a été confiée à l'association Ciné-Donges.

Au cours de ces années, différentes conventions ont permis de mettre à disposition les créneaux au sein de l'Espace Renaissance afin de permettre cette fonction cinématographique. La dernière datant de septembre 2021.

Il est proposé de revoir ces modalités de partenariat pour que l'association puisse bénéficier des locaux en fonction des critères proposés dans la convention ci-jointe.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention qui prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 1 an. Cette convention sera reconduite de manière tacite pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Donc, nous allons passer au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** la convention à passer avec l'association « Ciné-Donges ».

DELIBERATION N° 13

SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES »

Rapporteur : Monsieur Didier RIAUD

Exposé

La commune souhaite créer une convention de partenariat avec l'association « Comité des Fêtes ».

La convention a pour vocation de définir les conditions en matière de prêts, de communication et d'organisation d'événements.

La Ville reconnaît l'implication particulière du Comité des Fêtes dans l'organisation des événements suivants : la fête de la musique et les animations de Noël. Elle précise que l'association participe également à d'autres événements.

Cette convention instaure une reconnaissance institutionnelle et une méthode de travail.

« La Ville » reconnaît le rôle du « Comité des Fêtes » et l'implication de ses bénévoles dans l'animation et la vie locale.

Enfin, elle revient sur certaines modalités en termes de prêt de matériel.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la présente convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci.

Nous nous réjouissons de cette reconnaissance, parce que le Comité des Fêtes est un partenaire historique de la Ville. C'est l'une des plus anciennes associations de Donges, puisqu'il a été créé après-guerre. Et, cette convention va mettre par écrit, ce partenariat qui existait, mais qui n'était pas encore reconnu officiellement. C'est très important qu'il le soit, et nous nous réjouissons que ces discussions aient avancé, de façon très constructive, avec le Bureau du Comité des Fêtes, pour cette reconnaissance.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Donc, nous allons passer au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** la convention avec l'association « Comité des Fêtes » relative au partenariat avec la Ville.

DELIBERATION N° 14

DENOMINATION DE L'EX-SALLE DU CLUB DE L'AGE D'OR : REPLACEMENT PAR LE NOM DE SALLE DES TADORNES

Rapporteur : Monsieur Didier RIAUD

Exposé

Le Club de l'âge d'or, créé en 1975, et qui comptait une quarantaine d'adhérents, a été dissous. La section a été reprise par l'OSCD dans les mêmes conditions de fonctionnement. Les adhérents conservent leurs activités et sorties, de même que leurs créneaux horaires sous l'égide de l'OSCD.

La salle municipale dénommée Salle du Club de l'Age d'Or et située 36 avenue des Herlains, était utilisée exclusivement par le Club de l'Age d'or qui s'y réunissait à minima 2 fois par semaine. Il est aujourd'hui envisagé une nouvelle programmation de l'occupation de la salle municipale ainsi qu'une ouverture de cette dernière à de nouveaux usagers. Un projet de convention d'occupation est actuellement en réflexion avec de nouvelles associations.

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « règle par ses délibérations les affaires de la commune » (CE, 2 février 1991, req. n° 84929). Elle doit donc faire l'objet d'une délibération.

La dénomination d'un lieu ou équipement public doit aussi être conforme à l'intérêt public local. Dans ces conditions, cette dénomination ne doit être de nature ni à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou du quartier concerné (CAA Marseille, 12 novembre 2007, req. n° 06MA01409). La dénomination d'un lieu ou équipement public doit également respecter le principe de neutralité du service public qui « s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques » (CE, 27 juillet 2005, req. n° 259806).

Proposition

Après échanges avec les bénévoles de l'OSCD et discussion en bureau municipal, il est proposé de revoir le nom de l'ex salle du Club de l'âge d'or. L'idée est de valoriser le patrimoine local en conservant une homogénéité dans la dénomination des salles publiques. Le nom retenu est la Salle des Tadornes, canards vivant dans les marais Dongeois. Cette proposition reste dans l'esprit des Guifettes.

Il conviendra, bien entendu, dans cette optique de prévoir une nouvelle signalétique sur le site.

Il est proposé aux élus du conseil municipal :

- De prendre acte du changement de nom de l'ex salle du Club de l'âge d'or à compter du 1er mars 2025 ;
- De valider sa nouvelle dénomination : Salle des Tadornes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute communication utile sur le sujet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ou des prises de parole ?

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Ce n'est pas une question, mais, c'est plus une observation. Les « Guifettes », ce n'était pas forcément, non plus, quelque chose de très connu comme animal. Je rejoins Madame MISIN, même si j'aimais beaucoup « Estuaria », mais c'est un autre sujet, nous n'allons pas y revenir... « Salle des Guifettes » a un côté joyeux et cela « sonne » bien avec « Salle des fêtes » à la limite. « Tadornes », cela a beau être des très jolis canards ou assimilés, cela ne respire pas, au niveau du nom, la joie de vivre, la gaieté et le plaisir de se retrouver ensemble.

Monsieur le Maire

On peut avoir cette impression, mais quand on prend des noms d'oiseaux et que l'on met la « Salle des Mésanges », etc..., cela fait penser, excusez-moi, à un « hospice »...

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Nous sommes d'accord.

Monsieur le Maire

Donc, il faut aussi trouver quelque chose qui ne fasse pas penser « l'aile des Colibris », « l'aile des Mésanges »... Bien sûr, qu'il faut des Ehpad et que ce sont des lieux très importants, mais il faudrait peut-être trouver d'autres noms que ces noms d'oiseaux-là, ce sont toujours les mêmes.

Donc « Les Tadornes », je ne suis pas sûr que l'on trouve beaucoup ce nom et si c'est un oiseau local et que les gens ne savent pas ce que c'est, ils iront voir sur internet. Ils verront qu'il y a des tadornes dans la Commune. C'est plutôt positif...

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Ce n'est pas qu'un oiseau local, parce qu'il y en a, à peu près partout sur le globe, ou en tout cas, sur tout le continent Europe-Asiatique.

Monsieur le Maire

Nous aurions pu l'appeler aussi la « salle du Peucédan », mais, je crois que les habitants de la Pommeraye seraient venus avec du désherbant !

Nous allons passer au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, les élus du Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **PRENNENT ACTE** du changement de nom de l'ex salle du Club de l'âge d'or à compter du 1er mars 2025 ;
- ➔ **VALIDENT** sa nouvelle dénomination : Salle des Tadornes ;
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A EFFECTUER** toute communication utile sur le sujet.

DELIBERATION N° 15

CREATION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE) POUR LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Tony LETILLY

Exposé

Vu :

- le code général des collectivités territoriales ;
- le code général de la fonction publique ;
- le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des 04 02 2025

Le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L.714-13 du code général de la fonction publique, les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relève pas du régime indemnitaire général dénommé « RIFSEEP » attribué aux autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 instaure un nouveau régime indemnitaire pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, chefs de service de police municipale, agents de police municipale et gardes champêtres.

Cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) est constituée d'une part fixe et d'une part variable.

Il appartient à l'organe délibérant de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour les cadres d'emplois concernés.

Article 1^{er} : Mise en place de la prime

Il est institué une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) au bénéfice des cadres d'emplois de la filière police municipale de la commune

Article 2 : Bénéficiaires

Il est instauré une indemnité spéciale de fonction et d'engagement en deux parts au profit des cadres d'emplois suivants (*à lister selon les besoins*) :

- Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;
- Cadre d'emplois des agents de police municipale.

Article 3 : Part fixe de l'ISFE

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

CADRES D'EMPLOIS	POURCENTAGE DU MONTANT DU TRAITEMENT	POURCENTAGE RETENU PAR LA COLLECTIVITE
Chef de service de police municipale	32 %	32%
Agent de police municipale	30 %	30%

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

Article 4 : Part variable de l'ISFE

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement sont appréciés au regard des entretiens individuels annuels des agents.

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N-1, entretien fixé dès lors que l'agent est présent plus de 6 mois dans l'année. L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :

CADRES D'EMPLOIS	MONTANT PLAFOND DU DECRET	MONTANT PLAFOND RETENU PAR LA COLLECTIVITE
Chef de service de police municipale	7 000 €	7 000 €
Agent de police municipale	5 000 €	5 000 €

Dès lors que l'agent est éligible à la part variable, celle-ci se décline de cette façon :

- 1- versement d'une somme équivalente à 5 % de l'IFSE annuelle
 - En cas d'évaluation positive de la ligne hiérarchique incluant le N+1, N+2 ou directeur général des services et Maire.

2- versement d'une somme équivalente à 10 % de l'ISFE annuelle

- En cas d'évaluation positive de la ligne hiérarchique incluant le N+1, N+2 ou directeur général des services et Maire,
- Lorsqu'un projet individuel ou collectif majeur a été mené à bien dans l'année (formulaire type en annexe concernant la détermination d'un projet majeur).

La détermination du pourcentage de calcul sera assurée par le N+1 et entérinée par le N+2.

Le montant de la part variable sera versé annuellement.

Article 5 : Maintien du régime indemnitaire antérieur

Lors de la première application des dispositions du présent décret, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre de son régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage et dans la limite du montant prévus par l'article 3 de la présente délibération.

Article 6 : Règles de cumuls

L'ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- Des indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002 susvisé ;
- Des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret du 12 juillet 2001 susvisé.

Article 7 : Les cas de maintien et de suspension de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

L'article L. 714-6 du CGFP précise que le régime indemnitaire est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement durant :

- le congé de maternité,
- le congé de naissance,
- le congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption,
- le congé d'adoption,
- et le congé de paternité et d'accueil de l'enfant,

sans préjudice de sa modulation en fonction de l'engagement professionnel de l'agent et des résultats collectifs du service.

S'agissant des autres congés, les collectivités pourront s'inspirer du décret n° 2010-997 du 26/08/2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés.

Ainsi, s'agissant de la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement :

Elle suit le sort du traitement en cas de maladie ordinaire ou durant les congés annuels et le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS).

Elle est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement :

- en cas de service à temps partiel pour raison thérapeutique,
 - durant la période de préparation au reclassement (PPR) prévue à l'article L. 826-2 du code général de la fonction publique,
- en cas de congés annuels,
- en cas de congés de maladie ordinaire,
- en cas de congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) : accident de service, accident de trajet et maladie professionnelle ou imputable au service.

En cas de congé de longue maladie ou de congé de grave maladie, le bénéficiaire de la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est maintenu à hauteur de :

- 33 % la première année,
- et de 60 % les deuxième et troisième années.

En congé de longue durée, la part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est suspendue.

Lorsque le fonctionnaire est placé en congé de longue maladie ou de longue durée ou de grave maladie à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire antérieurement accordé, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie lui demeurent acquises.

Lorsque le fonctionnaire est placé en congé de longue durée à la suite d'une période de congé de longue maladie rémunérée à plein traitement, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de longue maladie lui demeurent acquises.

S'agissant de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement :
La part variable est liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le versement de la part variable étant lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, et sera donc conditionné par les résultats, la manière de servir de l'agent.

Un agent dont le départ est acté en cours d'année ne pourra bénéficier du versement. Tout agent dont l'appréciation est négative est exclu du système.

Les agents ayant été en congé de maladie ordinaire continu ou non plus de 45 jours sur les 365 précédant leur temps d'échange annuel ne pourront bénéficier de la partie variable sauf si l'ensemble de la ligne hiérarchique N=1 / N+2 et DGS y sont favorables.

Article 8 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2025.

Article 9 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Après lecture du dossier, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer.

Monsieur le Maire

Merci Tony.

Donc, c'est l'ISFE et non pas l'IFSE qu'il y a dans le RIFSEEP. Ils ont inversé les lettres. Est-ce que ça appelle des questions ou des commentaires ? Oui, Mme DAVID.

Madame Joséphine DAVID

Vous décidez, ce soir, de porter à délibération, le versement de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement pour les agents relevant de la filière de Police Municipale. Cependant, la délibération n'est pas suffisamment explicite. En effet, il nous a été expliqué en Commission, que les agents de Police Municipale, qui, à ce jour percevaient un régime indemnitaire supérieur aux 30 ou 32 % du traitement brut, que le décret impose, dorénavant, la différence va se reverser en plus du CIA auquel ils pourraient prétendre. Ces termes ne sont pas rédigés dans la délibération et pour cette raison, nous nous abstenons.

Monsieur le Maire

C'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non ? Donc, nous allons passer au vote.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

22 POUR

Et

5 ABSTENTIONS

(Monsieur Mikaël DELALANDE, Madame Christine MISIN, Monsieur Alain PABOIS, Madame Joséphine DAVID et Monsieur Vincent MIAULT)

DELIBERATION N° 16

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Tony LETILLY

Contexte

Conformément à l'article L313-1 du CGFP (Code Général de la Fonction Publique Territoriale), les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base des articles L 332- 8 à L332-14 du CGFP pour différents motifs :

- Accroissement temporaire d'activités
- Accroissement temporaire saisonnier
- Réalisation d'un projet ou d'une opération identifiée
-

Ainsi que des emplois permanents sur la base de l'article L-311-1 du CGFP

Créations de grades :

A – Au CCAS

Un agent du CCAS a quitté la collectivité dans le cadre d'une mutation externe courant janvier. Cette dernière détenait un grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Un recrutement a été lancé pour la remplacer. La candidate pressentie pour la remplacer est en début de carrière dans la fonction publique territoriale.

Le poste a vocation à devenir un poste permanent. Il convient de créer le grade adapté sur le tableau des effectifs.

Cependant, l'agent prenant ses fonctions au 3 février 2025, il lui sera proposé, dans un premier temps, un contrat de 6 mois sur poste vacant. IL sera stagiaire à l'issue, si toutefois les services rendus sont satisfaisants. Il convient d'ouvrir le poste sur un grade adapté, correspondant à un début de carrière.

Grade	Temps de travail	Nombre	Remarques
Adjoint administratif	TC 35H	1	

B – Aux services techniques – Espaces Verts

Il est proposé la création d'1 poste permanent aux Espaces verts afin de faire face aux besoins de la commune.

Cette demande a pour effet de pérenniser un agent actuellement sous contrat à durée déterminée qui a fait ses preuves. Il est envisagé de le stagier au 1^{er} juillet 2025

C- Service Finances

Un agent a été recruté dans le cadre d'un CDD de 6 mois suite à une mutation externe. Ce contrat ne sera pas renouvelé.

En octobre 2024, un poste d'adjoint administratif a été ouvert sur le 1^{er} grade du cadre d'emploi. Initialement, il avait été envisagé de recourir à un recrutement de débutant, affecté à des tâches courantes de traitement des dépenses et des recettes.

Un recrutement a été relancé sur ce poste et, le souhait du service serait idéalement de recruter un agent plus expérimenté et d'ouvrir ce poste à tous les grades du cadre d'emploi d'agent administratif.

Il est donc proposé de créer les grades manquants.

Grade	Temps de travail	Nombre
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	TC 35H	1
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	TC 35H	1
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	TC 35H	1

Proposition

Le conseil municipal de la commune de Donges,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

VU les articles L332-8 à L3328-14 du CGFP,

VU l'article L311-1 du CGFP,

VU l'article L513 -1 à 25 du CGFP,

VU les principes de la libre administration d'égal accès aux emplois publics,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération modifiant le tableau des effectifs présenté et approuvée en Conseil municipal en date du 5 décembre 2024,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à la création et à la fermeture des emplois au sein de la collectivité.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

***MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs budgétaires,

***AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les éventuels contrats en découlant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci, Tony.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non, ni d'observations. Donc, nous allons passer au vote.

Décision

Après en avoir délibéré, les élus du Conseil Municipal, par :

22 POUR

Et

5 ABSTENTIONS

(Monsieur Mikaël DELALANDE, Madame Christine MISIN, Monsieur Alain PABOIS, Madame Joséphine DAVID et Monsieur Vincent MIAULT)

➔ **MODIFIENT** en conséquence le tableau des effectifs budgétaires ;

➔ **AUTORISENT** Monsieur le Maire **A SIGNER** les éventuels contrats en découlant. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION N° 17

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L2122-22 DU CGCT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

➔ Arrêté n° 2024-338 du 1^{er} juillet 2024 portant fin de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une ville de 2000 à 10000 habitants de Madame Katell HENRY – Grade d'ingénieur principal.

➔ Décision du Maire n° 2024-641 en date du 24 décembre 2024 relative à la signature d'un bail civil avec l'Association Mam'Mer Veilleuse, Maison d'Assistantes Maternelles, sise 17 avenue du Vice-Amiral Halgan à Donges.

Décision

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions proposées ci-dessus.

Monsieur le Maire

Il y a deux questions qui ont été posées par Monsieur MIAULT. Donc je vais le laisser poser ses questions, l'une après l'autre.

Monsieur Vincent MIAULT

D'accord. L'une après l'autre... Non, mais c'est plus facile aussi pour la réponse.

Monsieur Vincent MIAULT

Le cyclone Chido a frappé Mayotte, le 14 décembre 2024. Le plus dévastateur depuis 90 ans. Alors que la situation de ce territoire français ne figure déjà plus dans les sujets d'actualité, rapidement balayés par d'autres tragédies ou la géopolitique mondiale, il n'en demeure pas moins que la situation sur place reste catastrophique, avec la destruction sur place, de milliers d'habitations, de structures publiques, de voies de communication. Il faudra probablement plusieurs décennies pour reconstruire ce territoire.

Nous tenons à témoigner de notre solidarité aux Mahoraises et Mahorais, mais aussi à toutes celles et ceux sur place, qui œuvrent déjà à la reconstruction, notamment les élus des différentes collectivités territoriales d'un territoire détruit à 80 %. Pour participer à l'effort de solidarité, en complément de ce que les associations peuvent déjà mettre en place localement, nous proposons au Conseil Municipal de Donges, de convenir d'une subvention à un des acteurs : Protection Civile, Fondation de France ou autre... qui œuvre sur place pour le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

Je vous remercie.

Donc, ce n'est pas forcément une question.

Monsieur le Maire

Oui. Nous en parlerons en Commission des Finances. Mais, je vous précise, tout de suite, que nous voterons une enveloppe globale de subventions, dont il a été question dans le ROB, et qu'il n'est pas question d'augmenter cette enveloppe globale de subventions. Vous ferez des propositions sur le montant des subventions...

Monsieur Vincent MIAULT

Intervention inaudible

Monsieur le Maire

Non, non, mais vous ferez des propositions, parce que c'est votre initiative. Donc vous allez faire des propositions dans l'enveloppe globale.

Monsieur Vincent MIAULT

Il est arrivé que la Ville actait l'attribution d'une subvention exceptionnelle, pour une association à Saint-Nazaire, je ne me souviens plus trop laquelle, ni pourquoi, Voilà, le but, c'est d'arriver exceptionnellement à voter une subvention. Après, le montant, je n'ai pas à dire quel montant nous sommes en capacité de mettre. C'est même, plutôt à nous tous, d'estimer qu'un montant X ou Y serait le meilleur, en fonction de nos capacités.

Monsieur le Maire

Je vous redis que, certes, dans le passé, il y avait des capacités financières plus larges, et il y avait des subventions qui étaient votées, qui venaient se rajouter à l'enveloppe des subventions. Maintenant, nous raisonnons dans le cadre d'une maîtrise des dépenses publiques, et nous allons raisonner dans une enveloppe fermée, ce qui est normal.

Donc, nous verrons bien ce qu'il en ressort, et nous en débattons au sein de la Commission des Finances. Ne vous inquiétez pas, vous aurez « votre mot à dire », et vous nous direz quel montant vous proposez et quel montant il faudra enlever à d'autres.

Monsieur Vincent MIAULT

Nous avons déjà la réponse...

Monsieur le Maire

Non !

Monsieur Vincent MIAULT

Je vais quand même permettre que ce soit enregistré.

Dans ce cas-là, vu comment vous nous le dites, nous avons déjà la réponse.

Monsieur le Maire

Non, pas du tout, mais pas du tout.

Monsieur Vincent MIAULT

Alors, vous nous rendez responsables d'avoir diminué la subvention des autres, mais, la solidarité à côté de cela, vous vous en moquez royalement.

Monsieur le Maire

Non, mais, nous avons entendu votre question. Après, nous en parlerons.

Monsieur le Maire

Vous avez une deuxième question ?

Monsieur Vincent MIAULT

Exactement.

Ce vendredi 7 février, un manifeste rassemblant 150 signataires de tous horizons politiques était présenté à la presse. Porté par des maires, des conseillers départementaux et parlementaires, sénateurs et députés, ce texte réclame l'interdiction totale des pesticides dans les zones de captage d'eau potable. En Loire-Atlantique, 7 captages d'eau sont aujourd'hui pollués. Il est plus qu'urgent de protéger la ressource. Les usines de traitement des eaux, comme celle du Plessis-Pas-Brunet à Nort-sur-Erdre, avant même d'être inaugurée, est déjà dépassée. L'usine n'a pas été dimensionnée pour traiter les nitrates.

Des élus, comme Éric PROVOST, Vice-Président de Saint-Nazaire-Agglomération, mais aussi, Président du PNRB et du SBVB, ont signé ce texte, qui doit se traduire par une proposition de Loi. Face à des captages d'eau potable, de plus en plus sensibles aux diverses pollutions, nous souhaiterions avoir, Monsieur le Maire et Vice-Président de Saint-Nazaire-Agglomération, en charge de l'eau, votre position sur ces inquiétudes exprimées par ces élus signataires, et nous informer de l'état des zones de captage de l'eau que fournit les services de l'Agglomération.

Merci.

Monsieur le Maire

Alors, vu l'heure tardive, je ne vais pas être long. Je me propose de vous faire parvenir un certain nombre d'informations que j'ai, sur un sujet que je connais très bien, c'est pour cela que j'ai peur d'être long à vous exposer la qualité de l'eau.

De façon très synthétique, la qualité de l'eau distribuée sur les territoires de Saint-Nazaire-Agglomération est bonne. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Agence Régionale de Santé. Sur tous les indices de contrôle, qui sont nombreux, le dernier rapport dont nous disposons est sur l'année 2023, nous attendons celui de 2024.

Par exemple, sur les micro-organismes, la bactériologie, il y a eu 631 contrôles au cours de l'année 2023, avec une conformité à 100 %. Sur les pesticides métabolites et pertinents, il y a eu 35 contrôles et il a été recherché 445 substances. 35 contrôles, avec une conformité à 100 %. Sur les trihalométhanes, qui sont des sous-produits de la désinfection par action du chlore, il y a eu 31 contrôles et une conformité à 100 %. Il y a juste un endroit où il n'y a pas de normes, mais où il y a quelquefois des critiques, c'est que l'eau est « dure », parce que l'eau de Campbon est une eau calcaire... Mais là, il n'y a pas de normes, c'est plutôt une eau de bonne qualité qui est dure, même si elle entartre les canalisations et parfois les sanitaires.

Pour ce qui concerne les PFAS, c'est une vraie préoccupation. Je ne veux pas entrer dans la discussion, c'est un sujet très récent et très complexe, qui fait l'objet d'études que je pourrais vous communiquer de la part du Ministère, de l'Agence Régionale de Santé. Il y a des normes en cours d'édition au niveau national et européen. Ce que me dit la Direction du Cycle de l'Eau de la CARENE, c'est que nous n'avons pas d'alerte pour l'instant sur ces micropolluants. L'ARS va accentuer son contrôle des PFAS courant 2025, mais les autocontrôles réalisés par la Direction de l'Eau sont bons.

Il y a un sujet émergent, qui n'est même pas les PFAS, c'est ce que l'on appelle les TFA, des micropolluants encore plus petits que les PFAS, mais le Laboratoire INOVALIS, qui fait les analyses au niveau du Département (c'est un laboratoire mutualisé entre les Départements de Loire-Atlantique, Morbihan, Maine-et-Loire, Sarthe et Indre-et-Loire) n'est pas en mesure de faire ces analyses pour l'instant. Donc, nous pourrons vous en dire plus quand ce laboratoire aura fait les analyses.

Sinon, l'eau de Campbon est de très bonne qualité. Il y a un arrêté de protection et l'on parle de faire une loi aujourd'hui, Moi, je suis un peu inquiet, parce qu'il y a déjà un arrêté depuis le 8 août 2000, qui protège le champ de captage de Campbon, qui le protège de façon très stricte, qui impose des contraintes aux communes et à la CARENE, avec des interdictions d'activité, des restrictions à l'activité agricole, qui sont bien connues sur Campbon.

Je pense que nous n'avons pas besoin d'une loi pour assurer la qualité de l'eau, sachant que la nappe de Campbon est une eau de très bonne qualité pour des raisons géologiques et pour des raisons liées à cette protection. L'eau qui est prélevée à Campbon est vendue dans la même nappe, sous l'étiquette « Cristaline » et « Eléonor ». Donc, c'est quand même un gage de qualité, avec tous les contrôles qui sont réalisés.

La CARENE réalise 15 millions d'investissements, en ce moment, sur l'usine de Campbon, pour traiter l'eau de Campbon, parce qu'elle est naturellement bonne, mais elle contient beaucoup de fer et de manganèse, Donc, il faut la traiter par rapport à cela. L'eau qui vient de Nantes est aux normes aussi. L'eau qui vient de la Vilaine est aux normes aussi. Je pourrais vous donner les éléments, parce que je siège à l'Etablissement Public du Bassin de la Vilaine. En ce qui concerne l'usine de FEREL, il y a des traitements plus lourds, parce qu'il y a du charbon actif pour traiter la qualité de l'eau. Bref, je vous donnerai le détail, mais toutes les normes sont respectées.

Après, il y a des problèmes dans le Département, au niveau de certaines nappes. Je suis d'accord avec vous. Ce ne sont pas des nappes de Saint-Nazaire-Agglomération, ce sont des nappes gérées par Atlantique Eau. Il y a la nappe de Nord-sur-Erdre, qui est dégradée, suite à certaines activités de maraîchage. Mais, je comprends la préoccupation d'Atlantique Eau, et nous travaillons bien avec Atlantique Eau et son Président, le Maire de Guenrouët. Mais, n'empêche que ce n'est pas notre territoire qui est le plus impacté.

En tout cas, concernant les PFAS, il y aurait un grand débat à faire, parce que le spécialiste, qui est un chercheur au CNRS, indique, dans la presse de la semaine dernière, que l'on est en train de mélanger tout entre les molécules qui sont cancérogènes et qui sont déjà interdites ou qui ont vocation à être interdites, et d'autres molécules qui relèvent des PFAS, qui ne sont pas du tout dangereuses, parce qu'elles sont trop « grosses » pour entrer dans le corps humain.

Et, si l'on veut interdire toute les PFAS, sans étude d'impact, on risque d'avoir un gros retour de l'agriculture, et on risque d'avoir une nouvelle fronde. Au final, à force d'interdire des choses sans étude d'impact, il va se passer ce qui s'est déjà passé au niveau du monde agricole, et on va revenir à nouveau vers des lois qui défont ce que d'autres lois, mal réfléchies, auront fait.

Voilà ce que je veux dire sur le sujet. C'est un sujet très compliqué, mais où, semble-t-il, il faut travailler avec des études d'impact et avec la science et les scientifiques, plus qu'avec les journalistes et les « influenceurs »... Voilà.

Monsieur Vincent MIAULT

Si vous me le permettez, en lien avec cette question, les 150 signataires ont reçu une invitation à signer. J'ai vu qu'il y avait des conseillers municipaux qui avaient signé dans différentes villes du Département, et nous, nous en avons pris connaissance autrement, que par le Conseil Municipal. Nous n'avons pas eu d'informations, nous allons dire, officielle et je voulais savoir si vous, de votre côté, vous aviez eu « vent » de cette signature de manifeste.

Monsieur le Maire

Je pense que c'est surtout sur le territoire d'Atlantique Eau que cela a été lancé, mais moi, je n'ai pas été sollicité.

Je pense que tout le monde sait que je ne suis pas un « maniaque » des pétitions, et que je préfère d'autres modes d'action plus efficaces pour servir les intérêts publics...

Monsieur le Maire

Donc, l'ordre du jour est épuisé. Et je vous remercie, en levant cette séance. Bonne fin de soirée.

CLOS ET ARRETE LESDIS JOUR, MOIS ET AN
